



N°140

JEUNES AVOCATS MAGAZINE

4^e TRIMESTRE 2025



Complémentaire Santé LPA

- Pas de délai de carence
- Une offre spécifique Jeunes Avocats
- Une déductibilité fiscale dans le cadre de la loi Madelin
- Assistance et téléconsultation médicale
- Offre ouverte aux élèves avocats
- Offre subventionnée à hauteur de 132 €
pour les jeunes avocats (-31 ans)*

* 1^{re} inscription à un Barreau membre de LPA

**Pour toute information
une équipe dédiée vous répond
au 04 13 41 98 30
et par mail contact@scb-assurances.com**



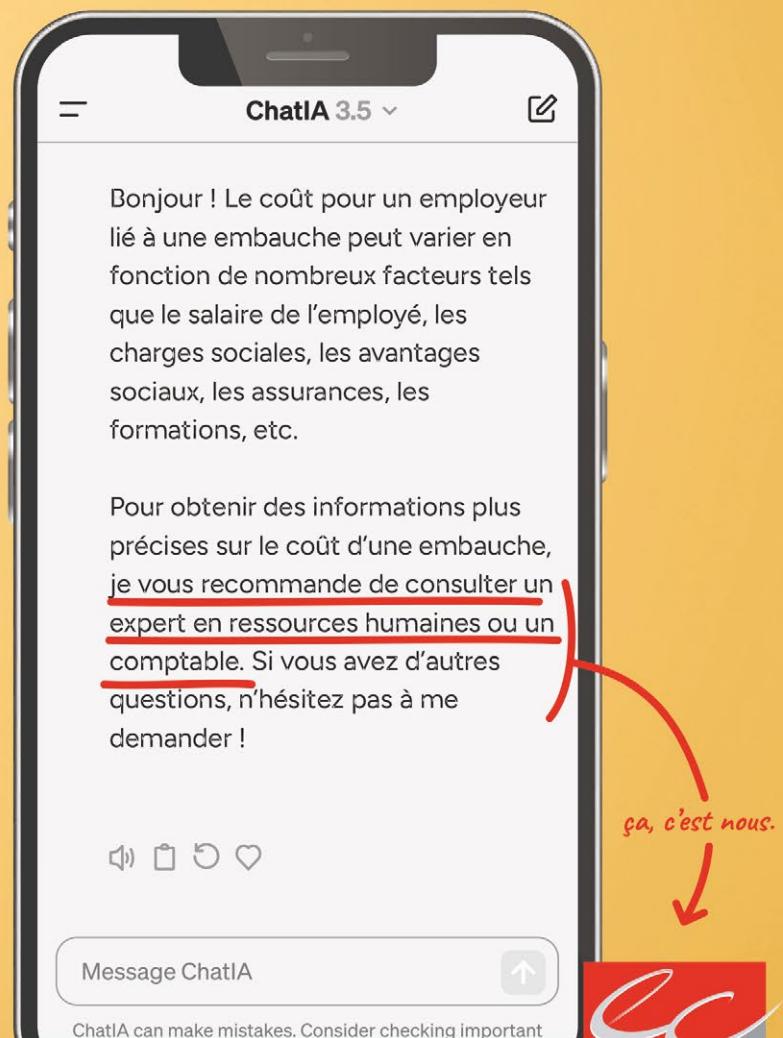
SOMMAIRE

Édito	05
Le bureau 2025-2026	07
Le 82^e Congrès de la FNUJA à Bordeaux	08
Discours de fin de présidence par Niels BERNARDINI	08
Discours de Madame Julie COUTURIER, Présidente du CNB	20
Discours de Camille MANYA, nouvelle Présidente de la FNUJA	23
Discours de Grégoire SILHOL, Premier Vice-Président de la FNUJA	33
La FNUJA en action en 2025	40
L'amélioration des conditions d'exercice : les jeunes avocats engagés sur plusieurs fronts	41
La protection du périmètre du droit, le développement de l'activité et le recouvrement des honoraires au cœur des préoccupations de l'avocat.....	48
Les jeunes avocats engagés pour la défense des droits et libertés	51
Le jeune avocat, acteur de la défense des droits et libertés du justiciable	54
Le 82^e Congrès en photos	57
Les Présidents de Commissions pour la mandature 2025-2026	61
La réforme de la procédure civile	62

Jeunes Avocats Magazine Numéro 140

Directrice de publication : Camille MANYA
Directrice de la rédaction : Rachel AKACHA
Images : ©FNUJA
Mise en page : Mélanie CAROL - tiltcreative.fr

Quand tu demandes à une IA quel serait le coût employeur d'une embauche.



Même les IA recommandent ANAFAGC. On prend rendez-vous ?

ANAFAGC EST INSCRITE
AU TABLEAU
DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

ÉDITO

Déjà plusieurs mois se sont écoulés depuis que vous m'avez confié la présidence de notre fédération et je mesure chaque jour l'honneur qui m'est fait.

Le temps file à une vitesse folle, sans doute parce que chaque moment passé au service de la FNUJA est intense, riche en rencontres et en engagement collectif.

Notre mandature a débuté au Congrès de Bordeaux, au cours duquel nous avons vécu des moments forts et dont, à titre personnel, je me rappellerai je pense, toute ma vie.

Je tiens à remercier à nouveau et chaleureusement l'UJA de Bordeaux et sa Présidente, pour son accueil exceptionnel, ainsi que le bureau sortant de notre syndicat pour leur investissement sans faille, sans oublier également les Présidents et Présidentes de commissions, et toutes celles et ceux qui ont œuvré à enrichir notre doctrine.

Soyez toutes et tous assuré(e)s de mon plein engagement à tout mettre en œuvre pour que nos propositions et nos travaux trouvent une concrétisation.

Une semaine après cette passation, nous tenions à Paris le comité électif qui a permis de constituer la nouvelle équipe, notre nouveau bureau mais également l'ensemble des présidents et coprésidents des quatorze commissions de la FNUJA.

Depuis, chaque mois, les comités, les réunions, les rencontres nourrissent notre engagement commun.

Les trois comités décentralisés de la mandature nous ont amenés tout d'abord le 6 décembre dernier, au mémorial de Rivesaltes, lieu chargé d'histoire et de mémoire, autour du magnifique projet de concours d'éloquence « Robert Badinter ». Je remercie infiniment l'Union des Jeunes Avocats des Pyrénées-Orientales ainsi que le Mémorial de Rivesaltes pour avoir initié ce bel évènement.

Puis nous poserons le 1er février prochain, nos valises en Bretagne, où l'UJA de Rennes que je remercie infiniment, prépare un incroyable comité décentralisé.

“

Face à cette vision comptable de la justice, la FNUJA se dressera tel un rempart contre toute atteinte à l'accès au droit et à la justice civile.

Enfin, le dernier comité de la mandature se tiendra au cœur de la Bourgogne, à Dijon, où l'UJA de Dijon travaille sur l'organisation d'un comité mémorable. Également, je remercie ses membres pour s'être portés volontaires pour accueillir la FNUJA.

Ces comités sont le cœur battant de notre fédération.

Nous gardons tous un souvenir marquant de la venue de Dominique Simonnot, contrôleur général des lieux de privation de liberté, dont l'intervention a profondément résonné. Elle nous a rappelé que l'avocat est avant tout le gardien de la dignité humaine, et que le droit reste un rempart contre l'inhumain. Lors du comité du 8 novembre 2025, nous avons accueilli Patrice Spinosi, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, auteur de « Menace sur L'Etat de Droit », qui a également rappelé que l'État de droit peut s'éroder de l'intérieur, parfois sans bruit et que dans ce contexte, l'avocat a un rôle concret à jouer.

Le 10 janvier 2026, nous recevrons François Molins, procureur général honoraire près la Cour de cassation, dont la rigueur et la droiture illustrent à quel point la justice, pour être respectée, doit rester indépendante.

Ces échanges nourrissent notre réflexion collective et interrogent l'essence même de notre profession d'avocat, notre rôle dans un contexte politique et médiatique marqué par un populisme croissant

Après le projet de loi SURE, le projet de décret « RIVAGE » (pour

Rationalisation des Instances en Voie d'Appel pour en Garantir l'Efficience), présenté par le garde des Sceaux, illustre la dérive inquiétante de la politique judiciaire actuelle.

Au prétexte de rendre la justice plus rapidement, il prévoit de relever le seuil d'appel de 5 000 à 10 000 euros, de supprimer le droit d'appel dans certaines matières, de généraliser la médiation obligatoire, et d'instaurer un filtrage des appels sans débat contradictoire.

C'est un recul historique de l'accès au juge et du double degré de juridiction, au mépris des principes les plus élémentaires de



notre État de droit et ce, après avoir instauré en force, une contribution à l'aide juridique d'un montant de 50 euros par litige civil et prudhommal.

Ainsi, plutôt que de donner à la justice les moyens de fonctionner, le Gouvernement choisit de restreindre le droit d'y accéder.

Face à cette vision comptable de la justice, la FNUJA se dressera tel un rempart contre toute atteinte à l'accès au droit et à la justice civile.

Nous ne renoncerons pas à défendre les justiciables, surtout les plus fragiles, pour qui un litige de quelques milliers d'euros représente un enjeu vital, un toit, un salaire, une dignité. Ce projet de décret au nom si poétique est la vague de trop.

Et face à cette tempête, les jeunes avocats garderont le cap !

Car, être engagé syndicalement, c'est savoir se tenir debout face au char, même lorsque le combat semble inégal et perdu d'avance, car un combat qu'on ne mène pas est nécessairement perdu d'avance.

À la FNUJA, on ne se résigne pas face aux menaces qui pèsent sur l'Etat de Droit et l'indépendance de la justice. Aucun décret, aucune pression politique, aucun cynisme institutionnel ne nous fera renoncer à ce qui fonde notre engagement. En France mais aussi partout dans le monde, nous sommes attentifs au sort de nos Confrères.

Je pense à Sonia Dahmani qui a été emprisonnée un an et demi en Tunisie et à son Confrère, Ahmed Souab, récemment condamné, dans ce même pays, à cinq ans de prison pour avoir dénoncé des pressions politiques du régime, je pense à Aboubakr Mansour Abdela, condamné à mort par pendaison au Soudan et à son avocat, emprisonné. Nous ne cesserons d'appeler à leur libération !

Ce début de mandat a été riche d'échanges et de combats et la FNUJA a su agir et réagir dès qu'il le fallait !

“

Être engagé syndicalement, c'est savoir se tenir debout face au char, même lorsque le combat semble inégal et perdu d'avance, car un combat qu'on ne mène pas est nécessairement perdu d'avance.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement mon bureau pour son engagement sans faille à mes côtés chaque jour, pour leur vivacité, leur pugnacité, leur enthousiasme, je suis si heureuse de pouvoir compter sur elles et eux !

Je veux saluer l'ensemble des élus de la FNUJA, nos représentants au CNB, à la CNBF, dans les Ordres.

Et bien sûr, je suis très reconnaissante envers nos UJA partout en France et leurs membres qui donnent sans compter de leur temps pour faire avancer notre syndicat.

J'ai eu tellement de plaisir à échanger avec les bureaux des UJA d'Aix en Provence, Grasse, Chalons-sur-Saône, Dijon, Strasbourg, Lille, Annecy et j'ai hâte d'échanger prochainement avec celles de Marseille, Béziers, Rennes...

Jeunes avocats, n'oubliez pas que durant cette mandature, je suis à votre disposition et à votre service pour répondre à vos questions, préoccupations, interrogations.

Nos UJA toujours présentes, toujours réactives sont l'essence de notre fédération. Continuez d'être libres, impertinentes, combatives !

La FNUJA est et restera force de proposition, de vigilance et de rassemblement. Elle incarne une génération d'avocats qui refuse le renoncement et croit encore en la puissance du collectif, même si parfois l'engagement est prenant et chronophage, n'oubliez pas qu'il n'y a pas de petite pierre, il n'y a que des pierres à l'édifice. Alors venez, venez comme vous êtes, apportez ce que vous pouvez apporter et surtout, ne soyez pas fatalistes !

Camille MANYA
Présidente de la FNUJA

LE BUREAU 2025-2026

Le Bureau de la FNUJA est composé de neuf membres, élus pour un an, qui se réunissent régulièrement. Il applique, sous la direction du Président, les décisions prises par le Congrès et le Comité national de la FNUJA. C'est l'organe exécutif de la Fédération.

Camille MANYA (UJA des Pyrénées-Orientales) et Grégoire SILHOL (UJA de Paris) ont respectivement été élus Présidente et Premier Vice-Président par le Congrès réuni à Bordeaux le 31 mai 2025.

Les sept autres membres du Bureau de la FNUJA pour l'exercice 2025-2026 ont été élus au premier Comité National suivant le Congrès, le 7 juin 2025.



Camille MANYA

Présidente

20 Rue Camille Desmoulins
66000 Perpignan

president@fnuja.com



Grégoire SILHOL

Premier Vice-Président

16-18 Rue du 4 Septembre,
75002 Paris

1erVP@fnuja.com



Rachel AKACHA

Vice-Présidente Province

2 Place Félix Baret
13006 Marseille

VPprovince@fnuja.com



Julie DURAND

Vice-Présidente Paris

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris

VPparis@fnuja.com



Marisa PISSARRO

Trésorier

1 Rue du Général de Castelnau
67000 Strasbourg

tresorier@fnuja.com



Florian MICHEL

Secrétaire Général Province

119 Avenue de Saxe
69003 Lyon

SGProvince@fnuja.com



Thibault CADO

Secrétaire Général Paris

37 Avenue de Victor Hugo
75116 Paris

SGParis@fnuja.com



Benjamin MEZIANE

Membre du Bureau Province

139 Bd du Présent Wilson
33200 Bordeaux

MembreBureauProvince@fnuja.com MembreBureauParis@fnuja.com



Lucie MEFANO

Membre du Bureau Paris

11 Rue Fagon
75013 Paris

LE 82^e CONGRÈS DE LA FNUJA À BORDEAUX

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 82^e CONGRÈS DE LA FNUJA À BORDEAUX

DISCOURS DE FIN DE PRÉSIDENCE PRONONCÉ
LE 29 MAI 2025 : NIELS BERNARDINI, PRÉSIDENT
D'HONNEUR DE LA FNUJA



Madame **Marie RECALDE**, Député de la Gironde et représentante de Bordeaux Métropole,
Monsieur **Pierre HURMIC**, Maire de Bordeaux,
Madame **Céline GOEUR**, représentante du Conseil Départemental de la Gironde,
Monsieur **Marc SALAÜN**, Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux,
Madame **Julie COUTURIER**, Présidente du Conseil national des barreaux, très chère Julie,
Monsieur **Jean-Raphaël FERNANDEZ**, Président de la Conférence des bâtonniers, très cher Jean-Raphaël,
Madame **Marion COUFFIGNAL** et Monsieur **Antoine LAFON**, représentants de Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, Pierre Hoffman, très chers Antoine et Marion,
Madame **Hélène LAUDIC-BARON**, Vice-Président du Conseil National des Barreaux,

Madame **Sonia OULED-CHEIKH**, Membre du Bureau du Conseil national des Barreaux et Présidente d'honneur de la FNUJA, ma très chère Sonia,

Madame **Estellia ARAEZ**, Membre du Bureau du Conseil national des Barreaux, chère Estellia,

Madame **Caroline LAVEISSIERE**, bâtonnière de l'Ordre des Avocats de Bordeaux, chère Caroline, Monsieur **Simon DUBOIS**, Membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, Président d'honneur de la FNUJA, mon très cher ami Simon,

Mesdames, Messieurs, les Présidentes, présidents et représentantes et représentants des syndicats et organismes de la profession, Monsieur **Bachir LO**, Président de la Fédération Africaine des UJA, cher Bachir,

Madame **Lola BONNET**, Présidente de l'UJA de Bordeaux, très chère Lola,

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et anciens bâtonniers,

Mesdames et Messieurs les membres et anciens membres du Conseil National des Barreaux, Mesdames et Messieurs les Présidents d'honneur de la FNUJA,

Mesdames et Messieurs les Membres d'honneur de la FNUJA, Mesdames et Messieurs les Présidents d'UJA et les membres présents de leurs bureaux,

Mesdames et Messieurs les anciens Présidents d'UJA,

Cher Bureau de la FNUJA,

Chers parents,

Chères amies, Chers amis,

“ **Perpétuer les choses assure une certaine quiétude et provoque toujours moins de heurts que vouloir les changer.**

Gisèle Halimi, *Une farouche liberté*

Ces mots, pleins de sagesse et d'avertissement, rappellent à chacun de nous la chimère qu'est la tentation de la facilité, de l'immobilisme face aux défis de notre temps.

Ceux qui se battent savent que la quiétude qui résulte de la constance n'est souvent qu'une illusion.

La justice, par essence, ne se contente pas de la tranquillité d'un statu quo. Elle se nourrit de contestation, de remise en question, d'engagement.

Elle n'accepte pas la stagnation, car, à chaque époque, elle doit se redéfinir, innover, pour répondre aux exigences des justiciables.

Mais aujourd'hui, ces mots résonnent particulièrement fort. Dans un monde où l'instabilité mondiale et nationale semble être la seule constante, les idéaux que nous croyions solides sont désormais remis en question de manière inédite, comme jamais notre génération n'a dû en faire l'expérience.

Et notre profession, malheureusement, n'échappe pas à cette dynamique.

Des digues que l'on croyait infranchissables commencent à se fissurer. Le rôle de l'avocat, autrefois garanti par des principes solides et immuables, est aujourd'hui menacé par des vents contraires, soufflés parfois même par les plus hauts responsables politiques.

La dérive est là, palpable, menaçant le droit, et plus encore, le droit à la défense. Face à cette menace, il est crucial de comprendre que notre mission n'a jamais été aussi déterminante. Plus que jamais, nous devons, face à cette érosion, incarner la **résistance**.

C'est dans ce contexte que les avocats, et plus particulièrement la FNUJA, doivent maintenir un équilibre crucial : celui d'être les garants des libertés fondamentales et les protecteurs de l'État de droit, tout en étant à l'avant-garde des changements nécessaires pour que notre

profession demeure en adéquation avec les défis contemporains.

Cette double responsabilité définit aujourd'hui notre rôle : celui de réinventer la justice sans jamais trahir les principes qui en sont le socle, de moderniser la profession sans en altérer son essence.

Et pour l'accomplir, chaque bureau de la FNUJA porte une triple exigence : **l'action, la modernisation et la transmission.**

Cette année encore, à l'heure où je dois vous en dresser le bilan, elle a été le socle de toutes nos initiatives, le moteur de notre mobilisation.

L'action

Tout d'abord, je voudrais évoquer celle menée par nos commissions tout au long de l'année pour enrichir notre Doctrine. Elles ont dû non seulement **réagir** aux actualités législatives et judiciaires, mais aussi ouvrir des chantiers que je crois **innovants**.

Réagir,

Nous avons très vite dénoncé les propositions du Garde des Sceaux sur la sécurité des agents pénitentiaires, insistant sur le respect des droits des détenus face aux impératifs nécessaires de sécurité.

Nous avons également pris position contre l'annulation partielle du décret permettant aux avocats de réaliser des reproductions numériques des dossiers pénaux, appelant à une réforme pour une transmission automatique du dossier dès la désignation de l'avocat.

Sur le plan fiscal, nous avons réagi au report de la réforme de la franchise TVA, soulignant la nécessité de maintenir un plafond spécifique pour les avocats et de créer des taux réduits de TVA pour les prestations juridiques.

Nous avons aussi exprimé nos préoccupations sur la nouvelle nomenclature de la rétribution des avocats, notamment pour l'aide juridictionnelle dans le cadre des renvois de comparution immédiate, et proposé des améliorations pour l'accès au droit, notamment via la demande d'améliorations urgentes du service de dématérialisation des demandes de titres de séjour.

Innover,

La FNUJA a exploré de nouvelles perspectives pour les avocats, notamment en renforçant la pluriprofessionnalité, en proposant un modèle de convention adapté aux besoins des réseaux

pluridisciplinaires. Nous avons également milité pour faciliter l'accès des avocats à la magistrature administrative, à l'instar des passerelles vers la magistrature judiciaire.

Fidèles à nos valeurs d'égalité, nous avons dès le début de la mandature appelé à adopter une charte d'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans les cabinets d'avocats. Ce travail aboutira, lors de ce congrès, à la présentation d'une charte élargie pour l'inclusivité.

En matière de formation initiale, il est devenu évident que les conditions de formation des élèves-avocats sont loin d'être optimales. Beaucoup d'entre eux font face à des défis majeurs : des coûts de formation élevés, des stages mal rémunérés et un accompagnement insuffisant dans certaines structures. Ces difficultés affectent non seulement leur parcours, mais aussi leur bien-être et leur avenir professionnel.

Consciente que l'avenir de notre profession passe par une amélioration de la formation initiale, et à l'écoute des revendications des associations des élèves-avocats, que je tiens à saluer ici, la FNUJA a pris une nouvelle fois des positions fortes cette année au-delà du combat sur l'apprentissage sur lequel je reviendrai plus tard.

La première : face à la situation financière des écoles et à l'attentisme de l'État, nous avons appelé en responsabilité à une augmentation modérée de la part contributive professionnelle des ordres. Cela aura permis d'éviter toute hausse des frais pédagogiques qui pèsent sur les élèves-avocats.

Ensuite, nous avons exigé une revalorisation de la gratification des élèves-avocats stagiaires. Ce combat fait actuellement rage au sein de la CPPNI, et nous déplorons que seuls deux syndicats soient mobilisés sur ce sujet face à une résistance qui peine à comprendre les attentes de nos futurs frères et consœurs.

Enfin, pour améliorer le lien entre l'élève et son école, nous avons proposé des solutions concrètes pour mieux accompagner les élèves géographiquement éloignés, notamment en outre-mer.

En parallèle, la commission Collaboration a pris à bras-le-corps la question de l'attractivité du contrat de collaboration libéral. Nous nous sommes positionnés en faveur de la mise en place d'une sixième semaine de repos rémunéré obligatoire pour les collaborateurs.

Je sais, chers Alexandre et Micka, que cette proposition a soulevé des débats. Mais cette semaine de repos n'est pas une simple coquetterie : elle reflète la nécessité de concilier l'exigence de notre métier avec l'équilibre tant recherché entre vie professionnelle et personnelle, surtout pour la nouvelle génération d'avocats. Vous avez su convaincre qu'il était indispensable d'en faire une obligation.

Enfin, nous avons adopté une charte pour l'intégration de l'IA dans la collaboration et un guide méthodologique pour faciliter les échanges entre cabinets et collaborateurs, afin de mieux fixer des perspectives communes et accompagner l'évolution du collaborateur.

Ces travaux vont se poursuivre durant ce congrès et s'ouvrir aux sujets essentiels du bien-être au sein de notre profession dans son ensemble ainsi que la présentation du nouveau modèle de contrat de collaboration de la FNUJA.

Je tiens ici à remercier l'ensemble des présidents de commission pour leur travail tout au long de l'année au service de notre Fédération. Permettez-moi d'avoir un mot tout particulier pour toi Micka qui a tant œuvré.

L'ensemble de ces travaux qui forment notre Doctrine a encore cette année permis de de mener tambour battant une campagne d'entretiens avec les autorités intéressées tout le long de l'année.

Tout d'abord, nous avons entamé une série de rencontres avec les responsables politiques. À cet égard, je me suis rendu, accompagné de Damien, Président de l'UJA de Paris, à une rencontre avec la Directrice des Affaires Civiles et du Sceau (DACS). Puis, avec Rachel, notre Vice-Présidente province, nous avons eu un entretien constructif avec le conseiller aux professions libérales de la ministre déléguée, Olivia Grégoire, en présence de notre Président d'Honneur, Yannick Sala.

Nous avons également rencontré des représentants de la profession : la Présidente du CNB, Chère Julie, avec qui nous avons échangé à deux reprises lors de rencontres officielles, ainsi que l'ensemble du bureau de la Conférence des Bâtonniers, à l'invitation de Jean-Raphaël, son Président. Ces échanges, empreints de respect mutuel, ont été une occasion unique de confronter nos visions et de construire un dialogue utile.

Par ailleurs, nous avons renforcé nos liens avec d'autres acteurs de la profession. À ce titre, j'ai assisté au Congrès du SAF, à l'invitation de sa Présidente Judith Krivine, ainsi qu'à celui de l'ACE, où j'ai eu le plaisir de participer à l'élection de sa nouvelle Présidente, Yasmine Develle. En outre, avec notre secrétaire général Christophe Calvao, nous avons été reçus par Christophe Sans, alors président de l'UNAPL.

Je reste convaincu qu'il est primordial de multiplier ces échanges avec les autres syndicats de la profession. Lorsqu'il le faut, nous devons savoir mettre de côté nos différences et agir ensemble sur les enjeux communs. Nous l'avons fait récemment, en unissant nos voix dans les communiqués concernant la réintroduction du droit de timbre et la défense de l'indépendance de notre caisse de retraite.

Je tiens à profiter de cette occasion pour remercier tous les responsables syndicaux avec qui j'ai travaillé cette année. Nos échanges ont toujours été constructifs et respectueux, y compris lors de nos désaccords, preuve de la richesse de notre dialogue.

Enfin, la FNUJA a également répondu à des demandes d'audition et de consultation de la Chancellerie. Nous avons présenté nos contributions sur la mission d'urgence sur l'audience criminelle et correctionnelle, et avec Alexandra, notre Vice-Présidente Paris, avons été entendus en audition à la Cour de cassation, concernant les évolutions souhaitées sur l'Open Data des décisions de Justice.

Cependant, il y a une absence qui se fait remarquer dans toutes ces rencontres : celle du Garde des Sceaux. Oui, pendant cette mandature, la FNUJA a eu à se tourner vers trois Ministres de la Justice différents, mais aucun d'entre eux n'a répondu à nos sollicitations pour une rencontre. Son absence remarquée ce matin, malgré nos demandes répétées, est révélatrice d'un dangereux éloignement entre la Chancellerie et les revendications des jeunes avocats. C'est un message que je souhaite adresser :

“ Refuser le débat avec les syndicats de la profession, c'est creuser le fossé entre les réalités du terrain et des décisions prises dans un cercle de plus en plus fermé.

Nos actions se sont également déployées sur le terrain judiciaire. Aux côtés de l'Observatoire International des Prisons, nous avons dénoncé les conditions de détention indignes en intervenant volontairement dans des procédures ouvertes concernant huit centres de rétention de liberté, dont les maisons d'arrêt de Tours, Carcassonne, Tarbes, Nîmes, Albi, Le Puy-en-Velay, Brest, ainsi que le centre pénitentiaire de Baie-Mahaut.

Certes, les ordonnances n'ont pas toujours été à la hauteur de nos attentes, et nous avons dû interjeter appel dans certains cas. Cependant, ces actions ont permis d'obtenir des éléments correctifs dans des situations où la dignité humaine est mise à mal.

Alors que le débat public semble aujourd'hui se concentrer sur l'ouverture de centres pénitentiaires spéciaux, il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'urgence de rénover nos centres de rétention. Nombre d'entre eux ne sont tout simplement pas dignes d'un État de droit.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'UJA qui se sont mobilisé pour préparer ces recours et pour les plaider et particulièrement la commission Public et ses référentes au Bureau.

La FNUJA a poursuivi son action de formation pour les consoeurs et confrères en parcourant la France grâce aux UJA en délivrant plus d'une vingtaine d'ateliers et en sortant six nouveaux podcasts du jeune avocat en partenariat avec la Gazette du Palais.

Elle a continué à prendre toute sa place au sein de nombreuses instances, notamment l'EYBA, l'UNAPL, l'OIP, le Collectif Enfant, mais également au cœur des instances cruciales du paritarisme, dont les acronymes peuvent parfois sembler obscurs : la CPPNI, l'ADDSA, la CPNE, et le SPP. Ces organismes, par la technicité de leur fonctionnement et la portée des décisions qu'ils prennent, exigent une expertise pointue. Une expertise que la FNUJA se doit de non seulement acquérir, mais surtout de partager et de transmettre.

Mais comme vous le savez, notre place au sein des organismes paritaires n'est jamais acquise, et, comme tous les quatre ans, notre syndicat est soumis à la fameuse campagne de représentativité.

Dès le début de la mandature, le bureau de la FNUJA, sous la houlette de l'incontournable Marisa, vous a sollicités pour participer pleinement à cette campagne.

Je tiens à remercier chaque UJA, chaque Présidente et Président d'UJA pour le temps consacré et pour avoir contribué à notre représentativité. Cette campagne a été – encore une fois – la preuve que sans vous, les UJA, la FNUJA n'est rien.

Il serait faux de vous dire que ces quatre mois de campagne n'ont pas été intenses, avec des sueurs froides et des nuits blanches, et que chaque appel du Ministère du Travail ne nous a pas remplis d'angoisse.

Mais, même si les résultats ne sont pas encore officiels, je tiens à le dire publiquement : cette campagne prouve, sans l'ombre d'un doute, que nous sommes, en nombre d'adhérents, et de loin, le premier syndicat d'avocats de France.

À l'échelle internationale, cette année, quatre nouveaux barreaux ont adhéré à la Charte Internationale des Jeunes Avocats. Je les en remercie vivement et les travaux qui seront présentés lors des congrès continueront de prouver de l'importance majeure de cette démarche à l'heure de l'adoption de la Convention européenne pour la protection de la profession d'avocat.

Dans un autre domaine qui revêt une importance toute particulière en réponse à mes propos introductifs, la FNUJA, encore cette année, a été à l'avant-garde pour dénoncer toutes les atteintes contre les avocats, tant en France qu'à l'étranger.

Le 12 mai 2024... Alors que nous nous remettons à peine de la soirée de Gala du 8^e congrès à Aix-en-Provence, et que je vivais mes premières heures en tant que Président, nous avons été informés par Richard Seditot de l'interpellation violente de notre consœur tunisienne, Me Sonia Dahmani, au sein même de la maison de l'avocat, par des individus cagoulés. Cette arrestation a été suivie par d'autres interpellations de confrères lors des manifestations de soutien.

Dès les premières heures, nous avons souhaité apporter tout notre soutien à nos confrères et consœurs arrêtés et, aux côtés de l'ensemble des représentants de la profession lors de mobilisations, réunions et communiqués, demander sa libération immédiate, ainsi que la fin de ce

que nous devons qualifier de répression intolérable perpétrée contre les avocats tunisiens, une répression qui visait précisément à les faire taire.

À chaque étape de la procédure, nous avons dénoncé les atteintes au droit de la défense de Sonia et les violations flagrantes du contradictoire.

Aujourd'hui, Sonia purge une peine de prison et fait face à trois autres procédures en raison de ses analyses politiques. Un an plus tard, elle endure des conditions de détention particulièrement sévères à la prison de Manouba... et le mot « sévères » est un euphémisme. Dans sa cellule, elle ne peut marcher, ni étirer ses jambes, ni lever les bras. Sur 24 heures, elle passe 23h30 immobile, allongée sur un matelas. Ce récit nous est parvenu par sa sœur, Ramla Dahmani, qui lutte sans relâche depuis un an pour maintenir la pression en faveur de la libération de Sonia. Et aujourd'hui, Ramla, vous êtes ici parmi nous, et vous nous faites l'honneur d'accepter notre invitation pour assister à l'ouverture de notre Congrès.

Un an plus tard, c'est le silence et l'oubli qui menacent Sonia. C'est ce silence et cet oubli qui peuvent faire craindre que les voix appelant à sa libération se fassent de plus en plus rares. C'est ce silence et cet oubli qui risquent de donner raison à ses geôliers, et de la faire taire, elle, ainsi que tous les avocats tunisiens et

dans le monde, qui luttent pour les droits de l'Homme.

Chère Ramla, sachez que nous ne nous tairons jamais. Sachez que chaque jour où Sonia sera emprisonnée, chaque membre de la FNUJA apportera son soutien et ses pensées. Sachez que pour Sonia, et pour tous les avocats emprisonnés dans le monde pour avoir exercé leurs droits les plus fondamentaux, la FNUJA se dressera contre l'arbitraire qui s'empare de plus en plus de certains pays.

Notre arme, c'est celle de notre voix, celle de nos mobilisations, celle de nos actions symboliques. Alors, aujourd'hui, à l'occasion de ce discours devant vous, je souhaite bousculer quelque peu nos usages.

“

Chère Ramla, sachez que nous ne nous tairons jamais. Sachez que chaque jour où Sonia sera emprisonnée, chaque membre de la FNUJA apportera son soutien et ses pensées.



Je vous demande, chers UJA, de faire un geste fort. Que chaque membre de la FNUJA adresse un message de soutien indélébile à notre consœur Sonia Dahmani en lui attribuant, à l'instar d'autres instances de la profession, notre plus haute distinction. Je vous demande de faire par acclamation Me Sonia Dahmani, membre d'honneur de la FNUJA.

Chère Ramla, portez ce message à votre sœur, et nous continuerons à porter le combat ici avec les avocats français.

Mais notre action ne s'est malheureusement pas arrêtée là. Nous avons également été aux premières lignes pour défendre nos confrères et consœurs en France, attaqués directement dans l'exercice de leur mission, subissant violences, menaces et humiliations multiformes.

Plus largement, la FNUJA s'est fermement élevée contre les attaques répétées visant l'État de droit et la profession d'avocat. Que ces attaques proviennent de médias indignes ou de responsables publics, elles déstabilisent la confiance dans notre système judiciaire. Les menaces envers les avocats sont en constante augmentation, et parallèlement, nous assistons à une stigmatisation grandissante de notre profession.

Je garde un souvenir ému de cette mobilisation devant le Palais de Bretagne à Rennes pour la prise de parole de Madame la Présidente du CNB pour dénoncer ces attaques accompagnées de ses élu(e)s et des consœurs et confrères présents.

Mesdames et messieurs, chaque attaque contre un avocat est une attaque contre la démocratie elle-même. Ces mots peuvent être raillés comme des lieux communs faciles et idéalistes, mais sachez que lorsque nous ne

pourrons plus les prononcer, il sera alors trop tard. Ne vous taisez jamais !

Là réside, je le crois, également le rôle de l'avocat : celui de garant des libertés publiques, au cœur de la cité et de la société.

Dans cette période d'incertitude, et malgré les épreuves que nous traversons, il existe heureusement des raisons de se réjouir. En particulier, les récentes victoires importantes obtenues pour défendre les intérêts des avocats au sein du Conseil National des Barreaux.

Grâce au travail acharné de nos élu(e)s, les combats menés par la FNUJA ont porté leurs fruits au CNB. Parmi ces victoires, nous pouvons être fiers :

Tout d'abord, de la mise en place de l'Avocat Référent. Un grand bravo à Pierre, qui, à la tête de sa commission Collaboration, a su débattre, répondre point par point et, au final, convaincre l'Assemblée Générale de la nécessité de cette réforme. Tes interventions à l'AG résument parfaitement ton engagement : rigueur, détermination et force de persuasion. Cette victoire, Pierre, est la tienne. Merci.

Ensuite, l'adoption de la réforme des élections ordinaires, avec l'abandon du scrutin binominal et l'abaissement de la condition d'ancienneté. Ce combat a été porté par notre élu à la commission RU, Guillaume, accompagné un temps par notre Président d'honneur Roland Rodriguez. Grâce à leur travail, nous avons vu aboutir des positions que nous défendons depuis longtemps, notamment issues des réflexions du Congrès d'Aminata à Paris en 2019. Guillaume, même si cela n'est pas ton style habituel, tu t'es véritablement transformé en politique pour faire avancer nos idées et contourner les obstacles. **Bravo et merci.**

Enfin, nous saluons le choix historique de réformer le statut des élèves-avocats, avec l'adoption du contrat d'apprentissage. Ce combat a été le plus long au CNB cette année. Et c'est avec brio que tu l'as mené, Pauline, accompagnée lorsque nécessaire par Sophie. Je ne sais combien de fois nous avons échangé sur ce sujet, combien de nuits blanches tu as passées à peaufiner tes arguments, mais tu as été brillante. Tu as été parfaite. Dans cette bataille, nous avons su, main dans la main avec l'UJA de Paris et ses élus au sein du Conseil de l'Ordre, faire front commun pour défendre nos idées.

“

***Vous vous souvenez :
par l'Union, nous vaincrons.***

Mais bien sûr, dans ce combat, nous avons eu une alliée de poids, sans qui ce résultat n'aurait pas été possible. Chère Paule, tu as su, par ton travail acharné en tant que Présidente de la Commission Formation, transcender les clivages et faire avancer la réforme du statut des élèves-avocats. Cette victoire est la tienne, au service des générations futures d'élèves-avocats. Tout simplement, merci.

Si ces victoires ont été parmi les plus emblématiques cette année, je n'oublie pas le travail sans relâche d'Anne-Sophie, à la tête de la commission Accès au Droit, et dans la commission LDH aux côtés de Julien. Ton dévouement et ta force de travail sont sans égaux. Ton calme et ta vision positive des choses, que nous partageons, ont été un soutien inestimable cette année. Merci.

Je n'oublie pas non plus le travail de nos autres élus au CNB : Alexandre et Anne-Laure, respectivement dans les commissions Droit et entreprise, SPA et Egalité.

Au sein du CNB, la FNUJA a pleinement pris son rôle dans le cadre de la Grande Consultation des Avocats, lancée par sa Présidente, en présentant plus d'une cinquantaine de propositions concernant les chantiers et son fonctionnement.

Si la dernière Assemblée Générale, concernant le lancement de la phase deux de cette consultation, a montré des signes d'hésitation, la FNUJA a monté au créneau pour défendre la force décisionnelle de l'ensemble des élus, notamment des groupes les moins représentés.

Et ce n'est pas par flagornerie que je le dis, mais je veux que ce soit clairement entendu : la FNUJA ne cédera rien sur le caractère parlementaire de notre CNB, auquel nous tenons profondément. Le CNB est notre représentation nationale, et nous veillerons toujours à ce qu'il le reste.

Ces avancées passées, présentes et futures, sont autant de raisons d'espérer et de continuer à défendre nos valeurs avec détermination.

Mais celles-ci n'auraient pas été possibles sans cette dernière élue de notre groupe des 9, notre membre au Bureau du CNB, toi Sonia. Tu l'avais déjà prouvé en dirigeant notre syndicat, et aujourd'hui, c'est ta force de travail, ton abnégation et ta capacité à ne jamais lâcher pour défendre nos positions que tu mets au service du bureau du CNB.

Tu es ce membre du bureau que chaque Président rêve d'avoir : tu rapportes, tu combats, et tu utilises ta finesse politique pour naviguer entre les influences du bureau, souvent au détriment de toi-même. Tu continues à nourrir en moi une admiration profonde, même si cette année, comme toujours, nous avons parfois eu des désaccords. Mais c'est ainsi que nous fonctionnons : nous parvenons toujours à trouver des compromis dans l'intérêt des jeunes avocats.

Merci, Sonia.

Après l'action, la modernisation

Cette année, nous avons franchi une étape importante dans la modernisation de notre fonctionnement interne, c'était l'un de mes objectifs et l'une des missions confiées par Sonia à cette même place il y a un an durant son discours.

Le lancement d'Espace-FNUJA, notre première plateforme collaborative, est un véritable objectif atteint pour moi. Elle permet de centraliser et de partager facilement toutes les ressources, documents et informations essentielles à notre action. Cette plateforme facilite ainsi la communication et la coordination entre nos UJA, et devient un véritable hub de collaboration pour renforcer notre efficacité collective.

En parallèle, nous avons lancé la plateforme Formation FNUJA, qui digitalise et uniformise les formations proposées par les UJA et les ateliers de la FNUJA. Ce dispositif offre un accès simplifié à une large gamme de formations, tout en facilitant l'organisation, le suivi et

la participation de chaque UJA. Je tenais à remercier Camille de cette initiative et l'unique, l'incroyable et le toujours plus surprenant Guillaume ISOUARD d'avoir conçu de toutes pièces cet outil qui est désormais le jouet préféré de notre Florian.

Ces outils numériques sont désormais à la disposition de tous, pour une gestion plus fluide et plus harmonieuse de nos initiatives.

Aussi, et je l'avais annoncé comme un projet dans mon discours l'an dernier, je suis également fier de vous annoncer la création du Simulateur de Cotisations Sociales de l'Avocat en Début d'Activité, co-créé en collaboration avec l'ANAFAGC et la FNUJA. Cet outil innovant, qui sera accessible sur notre site et celui de notre partenaire permettra aux avocats nouvellement installés de mieux anticiper et gérer leurs cotisations sociales, contribuant ainsi à leur installation et à leur réussite dans les meilleures conditions. Je tiens à remercier les équipes de l'ANAFAGC pour ce travail réalisé au cours des derniers mois qui vous sera présenté durant notre assemblée générale.

Nous avons également travaillé à l'expansion de notre réseau de partenaires, en intégrant plus de six nouveaux partenaires cette année. Cela nous permet d'offrir des services plus diversifiés et enrichis à nos adhérents, je tiens à les remercier.

Enfin, la FNUJA a adopté une nouvelle charte graphique modernisée, alliant impact visuel et fonctionnalité. Cette évolution reflète notre volonté de conjuguer à la fois "savoir-faire" et "faire savoir".

Tout cela a été réalisé en interne, grâce à l'engagement de nos équipes. Je tiens à les remercier chaleureusement et particulièrement toi Christophe pour ton travail exceptionnel qui a permis de concrétiser ces projets de modernisation.

Et enfin, après la modernisation, la transmission

Elle a été au cœur de notre action cette année. Dans cet esprit, le bureau a mis en place un répertoire didactique regroupant toute la doctrine de la fédération dans un seul document : "La FNUJA se raconte". Ce document, véritable mémoire vivante, rassemble nos combats et nos positions pour que chaque UJA puisse s'en saisir. Merci à toi Alizée, pour ce

travail réalisé en secret durant de très nombreux mois.

Nous avons également lancé un grand projet de prospective avec le livre blanc "L'Avocat 2050", résultat d'une année de consultation avec les UJA. Ce projet, que nous présenterons lors du congrès, tracera les grands axes de réflexion pour l'avenir. Je tiens chaleureusement à remercier l'ensemble des contributeurs, les membres du groupe de travail et particulièrement ses co-responsables mes chers amis Alexandre et Grégoire. En vous confiant cette mission, le projet qui me tenais le plus à cœur, je savais que vous seriez le porter haut. Merci.

“

La transmission, c'est aussi l'union.

Cette année, nous avons continué à réfléchir à nos mécanismes internes, notamment à travers l'organisation d'une journée des présidents et l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, qui vient clore la réforme de notre fonctionnement, entamée l'an dernier. Je tiens à remercier ceux qui ont accepté d'assumer ce travail périlleux : Monica, Alice, Pauline, Audrey, Anne, Damien, Hirbod, Sandrine, Aminata, et surtout toi Stéphane. Dans un esprit de concorde, vous avez su dépasser les clivages pour aboutir à un texte à la fois équilibré et nécessaire, adopté avec une facilité qui m'a moi-même surpris.

Vous vous souvenez : par l'union, nous vaincrons. Et justement, cette union entre les UJA, au cœur de mon projet, nous l'avons renforcée en mettant en place quatre comités décentralisés, qui ont rencontré un grand succès.

Je me souviendrai toujours du comité à Antibes, où la grande famille FNUJA s'est réunie pour rendre hommage à notre Président d'honneur Roland, qui nous annonçait son passage vers la magistrature. À Lille, j'ai été marqué par la beauté de la ville illuminée pour Noël et par les mots inspirants de notre Président d'honneur Stéphane Donte, nous exhortant à porter plus haut nos convictions. À Lyon, les échanges privilégiés avec la Présidente du CNB, les débats sur la sixième semaine, et bien sûr, cette magnifique écharpe de l'Olympique Lyonnais resteront gravés. Et enfin, à Marseille... Bébé,

ce comité a tout simplement été légendaire ! Vous nous avez offert un comité extraordinaire en nous permettant de tenir notre Comité dans l'Hôtel de Région et de clôturer au Palais du Pharo. Alors, un grand merci à Zak, Chloé, Sandrine et Kévin.

Ce travail de transmission est essentiel pour garantir une FNUJA forte, au service de ses UJA, pour défendre toujours plus haut les positions des jeunes avocats.

Vous l'avez compris à travers ce bilan, bien trop long, encore une fois cette année, la FNUJA n'a refusé aucun obstacle.

Alors que l'heure de la fin approche, permettez-moi, dans ces derniers instants à cette tribune, à ce poste, de vous livrer quelques mots personnels sur vous, les UJA, et sur nous, la FNUJA.

Tant mon parcours de vie personnelle, que mon parcours au sein des UJA a forgé en moi une conviction profonde et inébranlable : le mot "Union", que nous portons fièrement dans notre nom, est bien le socle, le fondement de toute notre action.

C'est un principe fondamental qui a guidé les premières démarches des avocats réunis au Conseil de l'Ordre de Montpellier, en 1932, lorsque ces pionniers ont eu l'audace d'unir les premières Unions des Jeunes Avocats de Paris et de Province.

Ce modèle fédéral, qui nous permet de traverser le temps et de relever les défis d'aujourd'hui, ne peut exister et perdurer que si nous nous engageons tous ensemble à en prendre soin.

L'Union, mes amis, ne se décrète pas, elle se construit.

Elle se forge à force d'échanges dans le respect de notre modèle ascendant, par l'écoute attentive de toutes les voix, de toutes les visions, et parfois même des particularismes qui font la richesse de notre fédération.

Elle prend vie dans notre capacité à dépasser les clivages des Barreaux et à éviter, sans cesse, la division, pour privilégier la synthèse et le consensus.

Cependant, il ne faut jamais l'oublier : la FNUJA, pour fonctionner, pour avancer, pour exister, repose sur un seul fondement : vous, les UJA.

C'est par votre travail quotidien, sur le terrain, au sein de vos commissions, dans nos comités, et lors de nos congrès, que se construisent nos combats. Ce sont vos idées, vos réflexions,

vos débats parfois houleux, mais toujours constructifs, qui nous permettent de définir, puis de défendre nos positions.

Enrichissez-vous de vos accords, nourrissez-vous de vos désaccords.

Grâce à vous, nous sommes une force. Une force qui construit une doctrine solide, respectueuse des valeurs des jeunes avocats, qui résonne dans tous les coins de la France, et qui devient le moteur de nos actions.

Merci à vous, les UJA, de faire vivre cette Fédération et d'en être les véritables moteurs.

Alors que je m'apprête à clôturer six ans d'engagement à vos cotés, c'est six ans de souvenirs qui me reviennent quand je lève la tête pour vous regarder. Six ans de rencontres, de voyages, de découvertes, d'amitiés, d'engueulades, de débats, de réussites, de difficultés, mais surtout six ans de passion qui se lit dans vos regards quand il s'agit de défendre la cause des jeunes avocats.

Alors cette année, à la tête de notre fédération, je n'aurai pas tout réussi. J'ai essuyé des échecs, j'ai traversé des moments difficiles, parfois au péril de ma santé, physique et morale.

Et je m'excuse sincèrement auprès de ceux que j'ai pu décevoir.

Mais sachez une chose, une seule : à chaque instant, j'ai fait de mon mieux.

“

J'ai fait de mon mieux pour faire avancer nos combats.

J'ai fait de mon mieux pour réunir et guider notre beau groupe au CNB.

J'ai fait de mon mieux pour travailler collectivement avec vous.

J'ai fait de mon mieux pour toujours écouter mon bureau, surtout quand nos avis divergeaient.

J'ai fait de mon mieux pour ne jamais trahir cette valeur qui me porte, cette valeur que je mets en avant avec fierté : la bienveillance.

Et, à vrai dire, je n'ai eu qu'une seule boussole personnelle, une seule ligne de conduite : faire de mon mieux pour préserver et consolider l'union au sein de notre fédération.

Et quand je regarde dans cette salle, je vois les UJA de toute la France, toutes générations

confondues, nos membres d'honneur, nos présidents d'honneur, et particulièrement toi, Jean-Marie. Comme tu me l'as récemment dit : « Tu étais à ma place il y a à peine 51 ans ».

En vous regardant, je suis convaincu que notre Fédération est plus forte que jamais, prête, ensemble, à relever les défis de demain.

À cet instant, les mots de Franz Fanon résonnent en moi, quand il disait : « Chaque génération doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission, la remplir ou la trahir ».

La vôtre, vous ne la trahirez jamais. Vous êtes prêts à répondre aux récentes annonces du Gouvernement, prêts à être force de proposition pour améliorer la justice du quotidien, agir en faveur des intérêts des avocates et avocats.

Alors que ce discours bien trop long, touche à sa fin, vient l'heure de ce qui est essentiel : les remerciements :

À l'UJA de Bordeaux,

Un immense merci du fond du cœur à tous ceux qui ont rendu ce congrès possible. Du tout premier jour où j'ai appelé Benjamin pour lui soumettre cette idée, jusqu'à aujourd'hui, vous avez déployé une énergie sans faille, toujours avec un objectif clair : nous faire plaisir en terre bordelaise. Merci à toi, Madame la Présidente, ma très chère Lola, pour ta disponibilité et ta réactivité – tu as été un pilier tout au long de cette organisation. Un grand merci également à l'ensemble de ton comité organisateur : Manon, Benjamin, Maëlys, Victoria, Antoine, Anaïs, Audrey, Sophie, Alicia, Jean-Baptiste, Débora, Mathilde, et bien sûr Marine.

Vous avez été formidables, et ce congrès est le fruit de votre travail et de votre engagement sans réserve.

Merci à vous toutes et tous !

À mon UJA, l'UJA de Paris,

Croyez-le bien, vous ne pouvez pas mesurer ma profonde émotion à vous voir ce jour aussi nombreux. Pour certains leur tout premier congrès, pour d'autres la bienséance ne me permet pas de le dire, *Salut Didier*.

Même au poste qui a été le mien cette dernière année, j'ai tout fait pour ne pas m'éloigner de vous : vous êtes ma maison, et la FNUJA est là vôtre.

J'ai été si fier de voir cette année débarquer à la fédé cette nouvelle génération de parisiens et

co-présidences de commission ou en les intégrant, n'hésitant pas à porter des sujets complexes et non consensuels.

Et surtout, accompagné par votre bureau, vous n'avez cessé de travailler avec toutes les UJA pour débattre et former la Doctrine. Je vous le dis : vous avez tout simplement en un an tout compris au fonctionnement de notre fédération. Je suis si fier de vous et confiant pour la suite.

Mon cher Damien, nous le savions, toi et moi, dès le moment où nous avons respectivement pris nos postes : la responsabilité qui nous incombait. Nous étions à un carrefour, avec deux chemins possibles devant nous : celui de la division immédiate ou celui de la reconstruction, sur le long terme.

Tu as toujours assumé tes positions, tant en commission qu'en comité, avec ce franc-parler qui est ta marque de fabrique. Et surtout, tu as su faire confiance à ta CP sur ces questions cruciales. J'ai particulièrement apprécié que nous ayons mis notre amitié au service d'une communication constante, pour discuter des sujets que nous devions traiter, et pour trouver ensemble des consensus. Cette année n'aurait pas été la même sans toi.

Si aujourd'hui, les parisiens sont aussi nombreux et aussi investis dans les commissions, et si l'Union semble être de nouveau la norme, tu en portes autant la responsabilité que moi. Alors, tout simplement, merci mon ami.

Mais je sais que dans cette tâche, tu n'étais pas seul. Ton bureau t'a accompagné, et notamment Laura, à bien des égards. Laura, alors que tu t'apprêtes à prendre la présidence de l'UJA de Paris, j'ai une confiance absolue en toi. Je sais que tu sauras conjuguer ta force de travail légendaire avec les intérêts de ton UJA au sein de notre fédération. Je sais aussi que tu œuvreras pour l'union, comme tu l'as toujours fait. Et tu le sais, je serai toujours à tes côtés ma très chère amie.

À mes associés,

À ceux présents aujourd'hui, Antoine, Simon, et à ceux qui ne les sont pas, mais qui m'accompagnent par la pensée, ces deux dernières années m'ont quelque peu éloigné du quotidien de notre cabinet et des attentes légitimes qui pesaient sur moi. Pour cela, je vous présente mes excuses les plus sincères.

Je vous remercie de votre compréhension, vos conseils et de votre bienveillance au quotidien.

C'est avec une détermination renouvelée et une motivation sans faille que je reviens à la maison Dorean, à plein temps. Baby, I'm back !

À ma famille,

Papa, Maman, Noëlle et mon frère, que je suis présent par la pensée, je ne trouve pas de mots assez forts pour exprimer à quel point je suis ému de vous voir ici, ensemble, aujourd'hui. Vous êtes ma famille plurielle et si j'ai longtemps pensé être un enfant de parents divorcés, vous voir ici unis, je sais que je suis le fruit d'une famille renforcée.

Je suis fier d'être votre fils. Tout ce que je suis, je le dois à vous. Je vous aime.

À toi,

Si l'on me demandait de recommencer mon parcours à la FNUJA, je le referais sans hésiter pour une seule et unique raison, il m'a permis de te rencontrer, toi, Albane. On se le dit toujours, on affronte les choses ensemble, en team. Tu as pris à bras le corps toute ma complexité et sans toi je n'aurais tout simplement pas tenu cette dernière année. Je suis en admiration de la femme que tu es et je mesure chaque jour la chance de construire une vie à deux avec toi. Alors qu'elle soit à la montagne, à la ville ou à la mer, qu'importe tant qu'on est ensemble. Je t'aime.

Et enfin à mon bureau, quel bureau,

Recomposé, disponible, infatigable, intransigeant, innovant, tout simplement phénoménal.

J'ai eu une chance inestimable de vous avoir toutes et tous dans cette tâche qui était la nôtre. Vous m'avez poussé, parfois retenu, conseillé, parfois déconseillé, vous m'avez fait rire, parfois fâché, mais surtout et c'est la chose la plus importante, vous avez œuvré sans relâche pour l'unité du Bureau avec une soif infinie de bien faire et de servir avant tout la FNUJA, et nos UJA.

Benjamin

Je ne sais pas si tu réalises à quel point tu as été un liant dans ce bureau. À l'écoute, disponible, soucieux d'apprendre et de bien faire et ne faisant pas ombrage quand je reprenais tes brèves. Tu es la sincérité incarnée toujours surprenante et toujours bienveillante. La réussite de ce congrès est aussi la tienne. Continue à

œuvrer au sein du bureau, tu y a toute ta place, celle que tu t'es créée. Merci.

Alizée

Ma fleur, mon soleil, mais aussi ma membre du bureau et la collaboratrice du cabinet. Nous passons notre temps à se demander au fil de nos discussions avec quelle casquette nous nous parlons. Tu es ce que l'engagement syndical porte de mieux. Force de travail inépuisable, intelligence remarquable, capacité à rassembler unique. Si je le sais, qu'à l'issue de ce congrès, tu quitteras le bureau de notre fédération, sache que tu vas manquer à toutes les UJA et à moi, alors même que tu seras dans le bureau d'à coté. Mais j'ai cette conviction, ton rôle à leur coté n'est pas terminé. Merci à toi.

Florian, Flo

Tu as été l'artisan de tant de choses cette année. Je dois te le dire, de mémoire de bureau, je n'ai pas vu un entrant se rendre aussi vite indispensable tant tu as su maîtriser avec perfection toutes les tâches qui étaient les tiennes. Tu as une force de travail qui forge l'admiration et porteur pour notre fédération d'idées novatrices. Ça a été un honneur de travailler à tes cotés et de te découvrir au quotidien cette année avec ou sans les bonjour au début de nos appels. Continue à moderniser nos usages au service de notre fédération au sein du bureau. Merci.

Christophe

Cette année c'est avant tout l'ami fidèle que j'ai vu rentrer au bureau. Tu as su avec courage intégrer le bureau de la FNUJA pour la découvrir, la comprendre et œuvrer à son unité et tu as réussi. Tu as été également l'artisan principal de la modernisation de notre fédération en mettant, sans compter tes heures, tout ton talent pour concevoir nos nouveaux outils de communication. Si je garderai pour nous toutes nos discussions, sache que ton année est une réussite, même si je sais qu'avec ta soif de perfection, tu aurais voulu faire plus. Et si maintenant, tu reviens au sein de ton UJA à des responsabilités qui seront enfin les tiennes, je sais que tu continueras à œuvrer pour le travail collectif au sein de notre fédération. Merci pour tout l'ami.

Marisa

Est-ce nécessaire de le dire, je le crois, tu as tout simplement été exceptionnelle. Tu as su mener

avec une rigueur et un dévouement qui forge l'admiration la campagne de la représentativité et si les résultats sont ceux qu'il sont c'est grâce à toi. J'ai eu la trésorière que tout Président rêve d'avoir. Mais au-delà de ton poste, tu as su dans les discussions de bureau livrer tes analyses avec une pertinence et une précision qui faisait mouche. Marisa, tu es tout simplement brillante, et la fédération a la chance de t'avoir dans ses rangs, s'il te plaît ne l'oublie jamais. Merci.

Rachel

Cette année, il est simplement temps de ne plus t'appeler Piou-Piou car tu es tout simplement devenue un pilier de ce bureau. Je ne peux compter les heures que nous avons passé au téléphone pour échanger sur tout, tu as toujours été franche avec moi et cela a tout simplement été essentiel. En réunion de bureau, tu as « un avis sur tout », si on en a souvent ri, sache que tes avis étaient ceux que j'attendais le plus. Tu es une Vice-Présidente d'exception, intelligente, travailleuse, avec la soif de responsabilité pour servir notre fédération. Si tu as le feu de la fédération en toi, tu en es désormais un rock. Tu vas me manquer.

Alexandra

L'honnêteté m'oblige à dire que ce sont ces mots qui sont les plus difficiles à écrire, pour moi, pour toi. Si nous nous connaissons depuis près de 15 ans, ces deux dernières années ont été riches d'expériences : des moments parmi les plus durs comme les plus beaux.

Tu portes en toi cette qualité que je trouve la plus belle, la plus digne, la plus importante : tu te mets toujours au service du collectif, sans rien attendre, si ce n'est la réussite du groupe. Et au-delà de ton énergie, tu as donné à la FNUJA tout ce que tu portes de meilleur : ta rigueur, ta soif de faire bouger les lignes, tes idées novatrices, essentielles pour la profession, ta patience et ta détermination pour signer de nouveaux partenariats.

Plus personnellement, pour moi, tu as été tout simplement essentielle. Je ne te l'ai peut-être pas assez dit, mais sans toi au bureau, je n'aurais tout simplement pas réussi, je n'aurais pas tenu. Tu m'as porté, comme jamais l'on ne m'a porté, et sans rien attendre en retour.

Nous nous étions fait une promesse : "on arrive ensemble, on part ensemble."

La FNUJA doit réaliser la chance qu'elle a eue de t'avoir, car en deux ans, je suis convaincu que tu l'auras marquée, et ce, pour toujours.

Merci d'être toi.

Camille, Camionette,

Saint-Exupéry dans Le Petit Prince disait « La fin d'une chose marque le commencement d'une nouvelle ».

Ma très chère Camille, ces mots sont mon passage de flambeau à ton égard. Nous avons tant vécu, tant débattu, tant affronté nos points de vue comme un couple Président/PVP l'exige, mais tu as toujours été loyale comme nous nous étions fait la promesse. Si cette année t'a apportée le plus grand bonheur qu'il est connu de vivre, la naissance de ta Albane, je sais que tu as organisé chaque moment de manière minutieuse pour être prête aujourd'hui, pour notre fédération.

Il est maintenant temps de donner à la FNUJA le souffle qui t'anime. Il est temps de mener les combats qui te sont chers, de porter l'énergie qui brûle en toi pour défendre les causes qui seront les nôtres. Il est temps de continuer à fédérer, au service de notre œuvre commune.

Je n'ai aucun conseil à te donner, car tu connais mieux que quiconque les rouages de notre fédération que tu t'apprêtes à présider. Ma confiance en toi pour mener cette tâche est inébranlable. Je sais qu'aux côtés de Grégoire, vous porterez haut et fort les couleurs de la FNUJA. Cela sera un honneur pour moi de t'appeler très vite Madame la Présidente.

Quant à moi, il est l'heure de clôturer ce chapitre de ma vie, temps de descendre de cette étoile qui s'est éclairée à moi de si nombreuses années.

Longue Vie aux UJA,

Longue Vie à la FNUJA,

Car par l'Union, nous vaincrons toujours !

Vous servir aura été le plus grand honneur de ma vie !

Merci.

DISCOURS DE MADAME JULIE COUTURIER PRONONCÉ LE 29 MAI 2029 : PRÉSIDENTE DU CNB, ANCIEN BÂTONNIER DU BARREAU DE PARIS.

Madame la Députée,
Monsieur le Maire,
Madame la Bâtonnière,
Monsieur le Président de
la Fédération Nationale de
l'Union des Jeunes Avocats,
Madame la Présidente de l'UJA
de Bordeaux,
Mes chères consœurs, mes
chers confrères,
Chers parents,
Chères amies, Chers amis,

Je suis très heureuse d'être à
vos côtés ce matin, à l'occasion
de ce 82^e Congrès de la FNUJA.
Un congrès qui fera, cette
année encore, la part belle à la
convivialité et à l'intelligence.

À « l'intelligence artificielle », d'abord, comme
nous avons pu l'entendre ce matin.

Notre « éléphant au milieu de la pièce » vous
avais-je dit l'an passé est devenu un incontour-
nable sujet de réflexion et de formation pour
les avocats et, avec eux, pour le Conseil national
des barreaux.

Un Conseil national des barreaux, qui prend
toute sa part à cette révolution, notamment,
au travers de son groupe de travail dédié, piloté
par la Vice-Présidente Hélène Laudic-Baron
que je remercie très chaleureusement pour son
engagement.

Un Conseil national des barreaux, qui après
avoir pris le temps de l'audit des acteurs, de la
création d'un guide des outils et des usages,
est désormais passé à la formation de manière
très concrète, en nouant un partenariat avec le
groupe Lefebvre-Dalloz.

Un partenariat qui permet déjà à chacun des
78 000 avocats de France et des un peu plus de
4 500 élèves-avocats de bénéficier gratuite-
ment, durant un an, d'une formation exigeante



aux fondamentaux de l'IA.

Je tenais à ce que cette formation voie le jour,
dans les meilleurs délais, pour une raison simple :
donner les moyens aux confrères d'avoir plus
qu'une opinion sur le sujet, une expérience.

L'expérience de ce que devient notre métier,
notre monde du droit, notre univers juridique
et judiciaire – l'ensemble est en mutation.

Nous vivons, depuis quelques années mainte-
nant, un bouleversement technologique d'une
ampleur inédite et dont les effets par ricochet
sont aussi nombreux que conséquents.

Ma conviction, c'est que nous devons nous
donner les moyens de participer à cette muta-
tion, justement parce que nous sommes
avocats.

Parce que depuis que les sociétés modernes
existent, nous jouons un rôle social au sein de
nos sociétés, un rôle de vigie, de garde-fou,
d'aiguillon aussi,

Et nous le jouons, parce que nous avons la
maîtrise de la règle de droit, qui n'est rien
d'autre au fond, que la règle du jeu de la vie en
société.

Nous ne sommes pas devenus par hasard, les gardiens de l'Etat de droit, les opposants aux décisions arbitraires, les défenseurs des lanceurs d'alertes.

Non, nous le sommes devenus, parce que nous en avions les moyens.

Ces moyens nous devons les conserver.

C'est notre défi du XXI^e siècle.

Et c'est pour cette raison qu'il nous faut sans relâche nous former, former nos jeunes, former nos seniors.

Cette formation qui nous amène déjà à transformer notre manière d'exercer, de nous organiser, de nous envisager au futur, ne doit pas pour autant, nous faire céder sur nos fondamentaux, bien au contraire.

Que ce soit en matière de principes,

Qu'il s'agisse du terrain des valeurs,

Il ne faut rien, absolument rien lâcher.

D'autant plus, qu'un vent de soupçon souffle de manière récurrente sur la profession.

L'amalgame entre l'avocat et son client,

La défense qui serait une excuse aux pires des connivences,

Le contradictoire qui ne servirait que les bourreaux,

La présomption d'innocence présentée comme un principe éculé, injuste, incapable d'épouser la nécessaire libération de la parole...

Ne répondons pas aux provocations.

Serrons les rangs.

Tenons-nous à notre serment.

Dignité, conscience, indépendance, probité, humanité.

Tenons-nous aux valeurs de la République.

Liberté, fraternité, égalité.

De si beaux et nobles mots qui doivent eux aussi, comme l'Etat de droit, demeurer « intangibles et sacrés ».

Je le dis souvent, cela n'enlève rien à la légitimité des parlementaires et du gouvernement, de faire évoluer l'état du droit français, mais assurément d'une main tremblante tant l'inflation normative est devenue un obstacle à un accès réel de nos concitoyens au droit, à leurs droits.

Mais hélas, l'heure ne semble pas être à la simplification, à la diète normative et il faut bien reconnaître que la formidable créativité de notre nouveau garde des Sceaux ne laisse rien augurer de bon quant au régime amincissant dont nos codes, notre corpus législatif et réglementaire auraient pourtant bien besoin.

Ça c'est la forme...

Mais il y a aussi le fond qui nous inquiète.

Que ce soit en matière pénitentiaire,

Que ce soit, en matière d'audencement criminel et correctionnel, d'exécution des peines, ou de déjudiciarisation, ayant fait l'objet de rapports récents,

Si nous pouvons partager des constats, nous serons en revanche intransigeants sur les solutions pour que, sous couverts d'efficacité, nous n'éloignions pas encore un peu plus les Français de la Justice.

Le temps de la défiance s'étire dangereusement.

Dans ce contexte, tout autant que nous sommes, nous devons faire bloc.

Assurer à la fois l'unité, et l'union de notre profession.

Unité de valeurs, union des volontés,

C'est l'ambition du Conseil national des barreaux.

L'ambition que je porte depuis le premier jour de mon mandat,

Celle avec laquelle j'ai lancé la Grande consultation des avocats,

Celle avec laquelle je poursuis le combat pour l'Etat de droit,

Et en faveur d'un monde où les avocats sont toujours là, aux côtés de ceux qui n'ont pas, qui n'ont plus de voix.

Mais notre institution ne pourra rien seule.

Nous avons besoin de nos forces vives, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Et qui mieux que vous, ma chère Fédération, pour porter l'étendard ?

Car c'est ici, à la Fédé, que l'intelligence humaine cette fois-ci,

Cette intelligence du cœur,

Cette intelligence des situations,

Vibre plus fort qu'ailleurs.

Oui, c'est ici que se rencontrent celles et ceux qui font bouger les lignes, tomber les digues, grogner les vieilles gloires,

Ici, que se forgent les belles histoires, qu'elles soient d'amour ou d'amitié, de collaboration, ou d'association, et je veux ici embrasser les membres de notre FNUJA,

Ici, que s'est toujours dessiné le futur de la profession,

Et aujourd'hui, je suis venue vous demander de continuer,

De vous engager !

En soutien de vos élus qui cette année encore ont réalisé un travail remarquable, pour qu'advienne enfin,

Le temps du contrat d'apprentissage et je veux saluer la force de conviction de **Pauline Girerd** en la matière.

Le temps aussi, de l'avocat référent, que nous devons en grande partie au travail acharné de **Pierre Brasquies**.

À **Anne-Sophie Lepinard**, qui abat un travail de colosse pour que l'accès au droit demeure une réalité française, je veux dire ma reconnaissance,

À **Guillaume Isouard**, qui a participé avec rigueur et loyauté, aux travaux de synthèse de la Grande consultation et dont j'apprécie la force tranquille,

À **Alexandre Coratella**, toujours partant, toujours présent, toujours en pointe en matière d'innovation,

À **Anne-Laure Casado**, si exigeante, toujours là pour nous pousser vers plus d'ambition en matière d'égalité,

À **Julien Brochot**, éloquent, engagé, libre,

À **Sophie Andrieu**, au franc parler légendaire, Enfin, à votre Présidente d'honneur, **Sonia Ouled-Cheikh**, membre du Bureau, garante aussi éclairée que musclée des doctrines de la Fédé,

Je veux dire merci !

Bien sûr, nous avons encore beaucoup de travail.

Pour que la maternité ne soit plus un frein à la carrière des avocates,

Pour que le harcèlement moral et sexuel ne soit plus une expérience que tant de nos consœurs, de nos confrères, partagent,

Pour que le silence et l'omerta ne soient plus la règle nulle part,

Pour qu'il n'y ait plus demain de jeunes avocats pauvres,

Pour aller conquérir de nouveaux marchés du droit,

Et pour que demain toujours, choisir la voie de l'avocature, demeure un choix de liberté,

Je sais que je peux compter sur vous et je m'en réjouis.

Enfin, parce qu'il a perpétué l'esprit fédé qui nous est cher, avec la souriante fermeté qui le

caractérise si bien, je veux remercier très chaleureusement votre président sortant, **Niels Bernardini**,

Remercier également Madame la Présidente de l'UJA de Bordeaux, chère **Lola Bonnet**, qui nous accueille,

Et enfin, féliciter avec un peu d'avance votre

future Présidente, Madame la première Vice-Présidente **Camille Manya**.

Et vous dire enfin, mes chères consœurs, mes chers confrères, que j'ai confiance dans ce jeune barreau que vous incarnez,

C'est vous qui esquissez, un petit peu plus chaque jour, le visage de l'avocat du XXI^e siècle.

Et le visage que j'aperçois, me plaît bien.

Alors, mes chères consœurs, mes chers confrères, chers jeunes avocats,

Surtout, surtout, ne lâchez rien !

Je vous remercie.

“

C'est ici que se forgent les belles histoires, qu'elles soient d'amour ou d'amitié, de collaboration, ou d'association [...] Et aujourd'hui, je suis venue vous demander de continuer, de vous engager !

DISCOURS PRONONCÉS LE 31 MAI 2025 À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 82^e CONGRÈS DE LA FNUJA À BORDEAUX

DISCOURS DE CAMILLE MANYA, NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA FNUJA



Chers Amis,
Nous y voilà...

Après cinq années passées au bureau de la FNUJA, cinq années durant lesquelles mes aspirations et mes projets ont pu décanter, il est temps maintenant de vous présenter ma cuvée, celle qui, sans se prétendre un grand cru, est maintenant, je l'espère, arrivée à maturité.

Comme un clin d'œil à ce qui fait aussi partie de mon histoire familiale, c'est à Bordeaux, capitale mondiale du vin, dans cette magnifique salle de cinéma aux allures théâtrales que j'ai l'honneur de présenter ma candidature à la plus haute fonction de notre syndicat.

Jeunes avocats, Grands crus de demain.

Le vin, symbole de votre magnifique région, est à l'image de notre fédération, un symbole d'authenticité et de diversité.

Comme lui, elle est riche de ses nombreux cépages, issus de ses terroirs et qui font, par les différents assemblages, les millésimes d'aujourd'hui et les grands crus de demain.

Elle qui est faite de ce maillage territorial et de sa diversité, elle est plurielle et unie, et ce sont ces beaux moments d'échanges et de partage qui font sa richesse.

Je souhaite, avant toute chose, remercier l'Union des jeunes avocats de Bordeaux, pour avoir accepté de relever le défi incroyable d'organiser ce 82^e Congrès de la FNUJA.

Et je crois que chacun pourra confirmer que vous l'avez relevé avec brio, bien au-delà de toutes nos attentes.

J'ai le sentiment que chacun des participants, habitué ou nouveau, aguerri ou plus timide, s'est senti le bienvenu et c'est ce qui importe à la FNUJA, que chacun se sente chez soi.

Des quais de la Garonne, à la Chambre de Commerce, des côteaux de Saint-Emilion, dans la belle-famille d'Audrey que je voudrais aussi spécialement remercier, jusqu'à la base sous-marine où nous avons plongé le temps d'une soirée dans l'ambiance égyptienne, sans oublier cette magnifique salle de cinéma, ce Congrès était parfaitement orchestré.

Chère Présidente **Lola Bonnet**, je dois dire que tu m'as impressionnée, tout au long de l'organisation et de la tenue de ce Congrès par ton calme et ta maturité, ton engouement et ton énergie et enfin, ta sincérité. Tu as livré jeudi matin, un discours généreux, authentique et vrai, un discours à ton image.

Manon Ravat, Benjamin Meziane, Maëlys Nabucet, Victoria Nauche, Anaïs Xavier, Antoine Taormina, Audrey Bastien, Aliça Vitek, Sophie Youcef, Jean-Baptiste Lavillenie, Mathilde Noel, Déborah Martinet.

Vous avez montré que la jeunesse d'une équipe n'est pas un frein à l'accomplissement de grandes choses, et si vous avez réussi à organiser un Congrès exceptionnel qui restera gravé dans la mémoire de chacun, j'espère de tout cœur que cette aventure aura renforcé vos liens de sorte que désormais, nul ne pourra les briser.

Je sais que vous avec pu compter sur l'aide de vos belles-mères bienveillantes et attentives, **Florent Verdier, Jonathan Vandenhove, Marine Leonard, Pierre Davous, Sabrina Proust**.

Je n'oublie pas nos membres d'honneurs bordelais, **Marie-Isabelle Teilleux** et **Lucie Teynie** présentes tant à vos côtés qu'aux nôtres, notamment lors de nos débats en assemblée générale.

Enfin, que serait l'UJA de BORDEAUX sans ses brillants présidents d'honneur.

Monsieur le Bâtonnier **Claude Chambonnaud** auquel je souhaite rendre tout particulièrement hommage.

C'est à lui que nous devons, le contrat de collaboration libérale et le principe de la rétrocession d'honoraires minimale, socles de la protection des jeunes avocats.

De manière plus anecdotique, on me racontait aussi qu'il aurait eu à cœur de recevoir la FNUJA dans cette magnifique salle, sous sa mandature mais qu'à l'époque, elle était en travaux.

L'UJA de BORDEAUX ne pouvait pas lui rendre un plus bel hommage.

Madame la Bâtonnière **Anne Cadiot-Feidt**, toi que nous appelons si affectueusement Mamita, première femme Bâtonnier du Barreau de Bordeaux et au-delà première femme candidate au Bâtonnat, tu n'as eu peur de rien ni de personne, tu nous as montré la voie et tu es et resteras un exemple pour des générations de jeunes avocates engagées.

Quinze ans que la FNUJA n'avait pas posé les valises de son Congrès à Bordeaux, sept ans, dans le sud-ouest.

Permettez-moi, le temps d'un instant, de regarder un peu plus au sud, vers Bayonne et son UJA, **Magali Etchegaray, Elodie Mauriac-Lapalisse**, vous qui avez accueilli la FNUJA en 2018. Je ne peux m'empêcher de regarder vers le ciel et de penser à celle qui avait orchestré l'organisation de ce magnifique évènement, **Hélène Maya**.

On me demande depuis quelques jours si je suis prête.

Même si, à cette question, je réponds avec humour que je l'ignore mais qu'une voiture avec la clé sur le compteur, est garée juste devant le cinéma, rien ni personne ne m'aurait empêchée de venir, avec humilité et sincérité, présenter ma candidature devant vous aujourd'hui car je sais que vous comptez sur moi.

Je compte moi aussi sur vous car moi sans vous, je ne suis rien.

Finalement, pour répondre à cette question, j'emprunterai à celle dont la lumière et l'énergie m'ont toujours inspirée, celle qui m'a tendu la main la première fois à la FNUJA et qui m'a donné envie de m'engager, notre Présidente d'honneur, **Alexandra Boisrame**, cette citation de Josiane Balasko dans les Bronzés font du ski qui résume parfaitement mon état d'esprit actuellement : « j'y vais mais j'ai peur ».

L'occasion pour moi, chère Alexandra, de te rendre hommage, tu m'as accompagnée tout au long de ce Congrès par tes messages bienveillants et je sais que tu m'accompagneras tout au long de cette aventure.

Si je n'ai pas la prétention d'affirmer que je serai irréprochable, loin de là, je m'engage à faire de mon mieux.

Pendant une année, si vos suffrages me le permettent, je m'emploierai à vous représenter et à porter vos travaux et vos positions, certes sans trahir qui je suis, mais surtout sans trahir qui nous sommes.

Nous sommes libres, impertinents, engagés, passionnés, nous sommes avocats hier, aujourd'hui et nous le serons encore plus demain.

À l'aube de cette mandature, il m'est apparu important de vous parler de ce qui nous lie à tous, de nos valeurs, de notre serment d'avocat. Dignité, Conscience, Indépendance, Probité et Humanité, sont les valeurs avec lesquelles nous jurons d'exercer notre profession.

Alors, comme un retour à l'essentiel, au socle, à la base, je souhaite qu'elles soient et restent mes points cardinaux, car ce sont elles qui en réalité, nous guident et d'une certaine façon, parce qu'elles sont le fondement même de notre engagement en tant qu'avocat, les suivre nous rendent crédibles.

Et c'est en étant crédibles que nous serons les « grands crus de demain ».

DIGNITÉ

Être digne, c'est être respectable. Et pour être respectable, encore faut-il que nous soyons respectés.

Respectés tout d'abord par les autres avocats, plus aguerris, plus expérimentés.

On peut se féliciter que nos générations aujourd'hui prennent conscience que nos exercices professionnels ne justifient en rien le sacrifice de notre santé et de nos vies personnelles.

Toutefois, une constante demeure, un avocat sur cinq quitte la robe avant d'avoir atteint dix ans de barre, souvent, à l'issue d'une collaboration malheureuse.

Au prétexte de devoir être correctement « formés », au prétexte qu'on ne peut exercer ce métier si on ne s'est pas « endurci », trop de jeunes avocats acceptent une certaine forme de maltraitance devenue presque un passage obligé en début de parcours professionnel.

L'inexpérience n'est pas un prétexte à l'exercice indigne de la profession d'avocat, nous ne devons plus l'accepter.

Comptez sur moi pour porter les travaux de la FNUJA issus de ce Congrès, sur le bien-être et la protection de la santé mentale des avocats.

Ne pas tolérer que des jeunes avocats exercent dans des conditions indignes, c'est aussi venir en aide à celles et ceux qui le subissent.

Durant cette mandature, Assistance Collab' poursuivra sa mission de recueil et d'accompagnement des collaborateurs en difficulté et je sais que nous pourrons toujours compter sur une équipe réactive et dévouée, que je souhaite remercier pour le temps consacré.

De la même manière, Assistance Elève-Avocats sera également disponible pour aider nos futurs Confrères.

“ Sachez également que je me déplacerai en personne chaque fois qu'un Confrère aura besoin de moi pour l'assister et le défendre.

L'exercice dans des conditions indignes touche toutes les formes d'exercice de la profession.

Notre commission exercice du droit doit pleinement se saisir de ces problématiques qui touchent aussi les jeunes avocats, souvent justement déçus de la collaboration.

Je pense aux avocats qui s'installent et se retrouvent confrontés à la dure réalité de la gestion notamment d'un cabinet mais aussi à ceux qui, souvent pris dans l'engrenage d'une dépendance économique vis-à-vis de leur cabinet collaborant, s'engagent dans des associations déséquilibrées et hasardeuses.

A travers nos formations et notamment les ateliers de l'installation, nous continuerons à former les jeunes avocats, partout dans les UJA, sur les spécificités de cet exercice libéral et les impératifs matériels et financiers qu'il impose.

De manière générale, la FNUJA sera toujours présente pour orienter et conseiller les jeunes avocats, je sais que nous pouvons compter sur nos forces vives, notamment au sein de notre commission exercice du droit.

Je souhaite que nous poursuivions nos travaux sur la facturation car devons aider les jeunes avocats à acquérir de bons réflexes pour assurer leur sérénité économique et ce, dès le début de leur exercice professionnel, notamment grâce au projet de vademecum de la facturation.

En tant qu'auxiliaires de justice, nous devons être intransigeants avec la dignité de notre justice.

En octobre 2024, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) dans son rapport biannuel sur l'efficacité et la qualité de la justice en Europe, plaçait toujours la France en queue de peloton. Depuis lors, deux Ministres de la Justice se sont succédés.

L'actuel, sans la moindre concertation avec les professionnels intéressés et notamment les avocats, a adressé le 11 mai 2025, une lettre aux magistrats et agents du service public de la Justice leur proposant de « réfléchir à remettre du bon sens, de l'efficacité concrète et de la rapidité dans notre système judiciaire ».

Dans cette lettre articulée en sept points, il nous parle de « Simplifier la justice civile », « Faciliter l'accès à la Justice », « Réformer l'auditionnement criminel », « Clarifier les peines », « Améliorer le recours aux saisies et confiscations et faire contribuer aux frais de Justice », « Repenser la prison et lutter contre la surpopulation carcérale », « Accentuer le recours au numérique et développer l'intelligence artificielle ».

Plusieurs des mesures envisagées, attentatoires à notre Etat de droit et à nos principes essentiels, doivent nous alerter.

Monsieur le Ministre, il est bien dommage que vous n'ayez pas pris le temps de répondre à l'invitation des jeunes avocats.

Nous aurions ainsi pu vous dire que ce n'est pas en numérisant, en automatisant, en taxant, en accélérant, en déshumanisant notre justice que vous la rendez digne.

Alors, ne fermez pas la porte aux jeunes avocats, écoutez celles et ceux qui pratiquent et vivent cette justice au quotidien.

Pour être digne, la justice doit répondre à ses justiciables, elle ne doit pas se défausser.

Les avocats sont le réceptacle de l'indignation des justiciables qui attendent des années qu'elle leur réponde. Il est légitime qu'ils finissent par perdre confiance, ce qui est dangereux pour l'Etat de droit.

Toutes les juridictions sont concernées, tribunaux judiciaires, tribunaux administratifs, juge aux affaires familiales, conseils de prud'hommes, cour d'appel, tribunal correctionnel...

Afin de combattre avec les armes qui sont les nôtres ces situations, je souhaite qu'au sein de notre syndicat, un groupe de travail ad hoc travaille sur l'engagement d'actions en justice concrètes, visant à mettre l'Etat face à ses responsabilités.

Ainsi, au service des membres de nos UJA et de celles et ceux qui nous ferons remonter des situations intolérables, nous mettrons à disposition des modèles d'actes et une aide active dans les actions possibles.

Une justice digne, c'est aussi une justice qui traite dignement aussi ses justiciables.

Nous ne devons tolérer aucune atteinte aux droits de la défense.

Or, les préoccupations sécuritaires de notre gouvernement actuel l'amènent régulièrement à reléguer au dernier rang, les principes essentiels de notre procédure pénale et par voie de conséquence, et parce qu'il est garant de ces principes, l'avocat.

La justice et particulièrement la justice criminelle est mise à mal, notamment depuis la création des cours criminelles départementales, puis leur généralisation.

C'est désormais une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité

qui est annoncée, là encore, au motif d'un nécessaire désengorgement des juridictions criminelles.

Mais la justice pénale, c'est la justice de l'humain, dans ses failles et ses espoirs, elle doit prendre son temps, elle ne peut être expéditive, elle doit être rendue sereinement.

Je sais pouvoir compter sur toute la vigilance de notre commission pénale et de ses membres actifs pour veiller à ne rien laisser passer.

Notre fédération ne transigera pas avec les conditions de détention et de rétention et nous poursuivrons le combat initié, au sein des prétoires pour là encore, confronter l'Etat à ses défaillances et le mettre face à ses responsabilités.

Une justice dissuasive, éloignée de ses justiciables et automatisée est une justice indigne.

Au prétexte de désengorger les tribunaux, depuis plusieurs années, à échéances régulières, on crée de vrais mécanismes de dissuasion, comme par exemple, des tentatives d'alourdir financièrement l'accès au juge, ou encore la soumission à un formalisme excessif des modalités de saisine des tribunaux.

Les travaux de la commission civile et procédure civile ont d'ailleurs mis en lumières ces pratiques inacceptables, contre lesquelles nous, jeunes avocats, devons lutter sans relâche.

Cette tendance touche tous les domaines et je sais que les commissions de la FNUJA en charge des différents contentieux seront vigilantes.

L'accès au droit est un enjeu fondamental, particulièrement dans certains territoires « oubliés » de notre République, notre commission aide juridictionnelle et accès au droit aura fort à faire à l'heure où nos responsables politiques évoquent l'Outre-Mer comme des lieux d'exils et d'indignité.

CONSCIENCE

Nous devons avoir conscience de qui nous sommes et de ce que nous sommes capables de faire.

Notre syndicat est un bouillonnement permanent qui avance et se renouvelle, et nos commissions sont le théâtre d'échanges et d'idées qui viennent nourrir nos travaux.

Elles sont un lieu de partage et de réflexion, je souhaite que la parole y soit libre et que tout le monde puisse venir apporter ses idées.

Chaque pierre à l'édifice compte.

Venez comme vous êtes, donnez ce que vous pouvez, quand vous le pouvez, comme vous le pouvez, ayez conscience que tout ce que vous donnerez sera enrichissant pour notre syndicat.

Futurs Présidents et Présidentes de commission, je souhaite également vous donner des clés du fonctionnement, c'est pourquoi, dès le début de cette mandature, j'organiserai une réunion en visioconférence avec vous tous.

Je répondrai, à cette occasion, à toutes vos questions et interrogations et resterai, tout au long de l'année, à votre entière disposition.

Ayons également conscience de notre force au niveau local.

Jeunes avocats, faites entendre votre voix dans vos Barreaux et bousculez chaque fois que cela s'avère nécessaire.

UJA, n'oubliez pas votre vocation syndicale, n'oubliez pas que vous n'êtes en rien une émanation de l'institution ordinaire, encore moins, un BDE du Barreau.

Gardez cette impertinence, cette fougue, et battez-vous, indignez-vous à chaque fois que cela s'avère nécessaire, vous êtes libres et indépendantes.

Aucune UJA ne doit se sentir « petite », et soyez assurés que j'accompagnerai personnellement toutes les initiatives que vous proposerez et je mettrai mon expérience et ma connaissance de notre fédération au service des actions que nous entendrez mener.

J'en profite pour remercier l'UJA de GRENOBLE pour sa candidature à l'organisation de notre prochain Congrès, sachez que je serai présente à vos côtés tout au long de l'année.

Pour reprendre ce qu'avait mis en œuvre notre Président d'honneur, **Simon DUBOIS**, je souhaite profiter de la période estivale pour prendre le temps d'organiser avec chacune d'entre vous, une réunion en visioconférence et rencontrer vos présidents et membres du bureau. Je souhaite être la Présidente de toutes les UJA.

Elus issus des UJA au sein des Conseils de l'Ordre, je dois aussi vous dire que vous êtes

“

Jeunes avocats, faites entendre votre voix dans vos Barreaux et bousculez chaque fois que cela s'avère nécessaire.

notre fierté car je sais que dans certains Barreaux, il faut redoubler d'efforts lorsqu'on a une étiquette syndicale.

Je serai là chaque fois que vous aurez besoin de moi, n'en doutez pas.

Ne laissez personne, quelle que soit sa fonction vous dicter votre action.

Notre motion sur le conflit d'intérêts vous servira de guide et pourra être brandie à chaque fois que cela sera nécessaire, à chaque fois qu'on tentera de vous faire taire.

Je me réjouis car la réduction de la condition d'ancienneté pour être éligible au Conseil de l'Ordre nous donne la perspective d'un rajeunissement de nos instances locales et d'un vent de fraîcheur dans les Barreaux.

De la même manière, je m'engage à tout faire pour que nous obtenions enfin plus de transparence au sein de nos Ordres.

Nos Conseils l'Ordre ne doivent plus être ces réunions feutrées et secrètes mais, au contraire, le principe de la publicité des débats, du scrutin et des délibérations du conseil de l'ordre doit devenir la règle.

Enfin, grâce à la force de travail et l'abnégation de nos élus et représentants au sein

des instances nationales et des organismes paritaires techniques, nous avons une force de frappe considérable. Soyons-en conscients.

Le Conseil National des Barreaux est l'instance représentative et active de tous les avocats.

Uni et unitaire, il est garant de notre positionnement en tant qu'acteurs du droit et de la justice.

Pierre Brasquies, Anne-Sophie Lepinard, nos deux présidents de commission, **Guillaume Isouard, Pauline Girerd, Anne-Laure Casado, Julien Brochot, Sophie Andrieu et Alexandre Coratella**, nos élus, Notre syndicat a une chance incroyable de vous avoir et j'en ai pleinement conscience.

Soyez assurés de mon engagement à vos côtés, tout au long de ma mandature.

Un mot tout particulier pour toi **Sonia Ouled-Cheikh**, mon amie, ton rôle en tant que membre du bureau est essentiel et ta mission globale et

transversale. Tu es la pierre angulaire de cette équipe.

Cette mission est difficile et ingrate et tu la remplis avec intelligence, droiture et énergie, tes qualités que tu mets, depuis plusieurs années au service de notre syndicat, et pour cela, nous t'en sommes tous infiniment reconnaissants.

Grâce à vous tous, la FNUJA continuera lors de cette mandature à occuper toute sa place, dans l'intérêt des jeunes avocats. Elle aura son rôle dans le travail d'introspection, mené à l'issue de la Grande Consultation des Avocats.

La Caisse Nationale des Barreaux Français, notre organisme de sécurité sociale chargé de la gestion de la retraite mais aussi de la prévoyance des avocats, compte des délégués FNUJA qui honorent notre syndicat, par leur dévouement et leur travail au sein de cet organisme.

Vous pourrez également compter sur moi tout au long de cette mandature.

Enfin, si je n'ai pas une aussi bonne maîtrise que toi, Niels, de tous ces acronymes un peu barbares que sont les organismes techniques et paritaires, la FNUJA y sera pleinement engagée, par la voix de nos représentants, tout particulièrement à l'UNAPL, où **Aminata Niakate** et **Charles-Edouard Pelletier** nous représentent dignement mais aussi au sein de KERIALIS, présidé par **Matthieu Dulucq**.

Nous devons enfin avoir conscience de notre rôle à jouer, en tant que remparts contre l'arbitraire, en France et dans le monde.

Les avocats font partie des maillons forts d'une démocratie en bonne santé.

Là où on veut empêcher l'avocat d'exercer son métier, les droits de l'homme sont en danger et l'Etat de droit menacé.

De la même manière, nous ne devons pas accepter que l'amalgame puisse être fait entre l'avocat et le justiciable qu'il défend.

Partout dans le monde, des avocats sont en danger et la FNUJA poursuivra son engagement au sein de l'Observatoire International des Avocats en Danger (OIAD), dont notre membre d'honneur, **Richard Sedillot** est membre du bureau.

Bien sûr, je pense à **Sonia Dahmani**, notre nouvelle membre d'honneur, Consœur tunisienne, emprisonnée depuis plus d'un an, dont les conditions de détention sont abominables.

Je rends hommage au courage de sa sœur **Ramla Dahmani**, présente à nos côtés qui se bat comme une lionne pour la libération de sa sœur et lui ai assuré de notre soutien sans faille tant que Sonia ne serait pas libérée.

Je pense aussi à **Firat Epozdemir**, membre du Conseil de l'Ordre du Barreau d'ISTANBUL, arbitrairement arrêté le 23 janvier dernier à son retour d'une réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg et, depuis, maintenu en détention, ainsi qu'au Bâtonnier et aux membres du Conseil de l'Ordre, pénallement poursuivis pour avoir en réalité exercé leur profession.

Nous continuerons à dénoncer les atteintes à l'indépendance de la profession d'avocat et serons là chaque fois qu'un avocat est entravé dans son exercice.

La Charte Internationale des Droits du Jeune Avocat est un fabuleux outil de protection et je continuerai à œuvrer pour que les instances adhèrent.

D'ailleurs, dès mercredi, je la présenterai au comité des jeunes avocats du Conseil des barreaux européens, afin d'œuvrer, conformément à notre motion votée lors de ce Congrès, pour son annexion à la Convention européenne de protection des avocats adoptée en mars dernier.

Je salue et remercie la présence à notre congrès de **Bachir Lo**, Président de la Fédération Africaine des Unions de Jeunes Avocats, première signataire de notre Charte.

Cher Bachir, tu peux compter sur moi pour maintenir tout au long de cette mandature, cette amitié qui lie nos organisations.

Parce que là aussi, en tant que jeune avocat, il est de notre devoir de nous ériger contre la peine capitale, je souhaite que la FNUJA s'engage pleinement aux côtés de l'ONG Ensemble contre la peine de mort, présidée par notre Présidente d'honneur Aminata NIAKATE. Enfin, je souhaite également que notre syndicat porte son regard outre-Atlantique et se mobilise car, aux Etats-Unis, ce « grand pays démocratique » comme le chantait Pierre Perret, l'indépendance de la profession d'avocat est aussi menacée.

En France aussi, la frontière entre pouvoir exécutif et judiciaire s'estompe doucement mais sournoisement, le populisme gagne du terrain et certains médias piétinent l'image

de l'avocat, le caricaturant comme facilitateur d'une délinquance prêtée aux seules personnes issues des flux migratoires.

Je pense aux confrères, dont certains nous sont proches, qui ont été dernièrement visés par un abject torchon du seul fait qu'ils pratiquent le droit des étrangers.

Chère **Albane Miran**, Chère **Hanan Hmad**, la FNUJA vous soutient de manière indéfectible.

Tout au long de ma mandature, la FNUJA dénoncera ces attaques insupportables et appellera à la réaction instantanée et ferme des instances notamment gouvernementales.

INDÉPENDANCE

L'indépendance de l'avocat doit être morale et matérielle.

Elle est l'un des plus beaux aspects de notre métier, celle qui nous permet de choisir quel avocat nous souhaitons être et comment nous voulons travailler.

Elle est la clé d'un exercice serein et apaisé, car quand on est indépendant, on est libre et quand on est libre, on peut se délier d'une situation qui ne nous convient pas.

Les collaborateurs doivent se battre pour le développement de leur clientèle personnelle car c'est elle qui, gage d'indépendance, restera le contre-pouvoir face aux situations d'abus et de maltraitance.

Elle est cette bouée salvatrice qui garantit le caractère libéral de la collaboration.

Nul doute que notre syndicat saura se montrer prospectif pour proposer au jeune avocat des modalités de développement de clientèle éthiques et percutantes.

Je pense que c'est dès la formation initiale que les élèves-avocats doivent être sensibilisés sur cette nécessité.

L'exercice libéral de notre profession veut que le collaborateur d'aujourd'hui soit le collaborant de demain.

Notre syndicat doit aussi faire œuvre de pédagogie auprès des collaborants, rappelant qu'une équipe épanouie et sereine est gage de stabilité, donc rassurant pour la clientèle et source de croissance.

Cette collaboration vertueuse, prônée par la FNUJA, qui évoquait notamment le devoir de transmission, démarrera dès la formation

initiale, grâce au contrat d'apprentissage, plus aucun élève avocat n'ait à pâtir d'une absence de statut.

L'indépendance, c'est aussi trouver son mode d'exercice professionnel lorsqu'on est avocat n'est pas chose aisée, certains parfois n'y parviennent pas et se tournent vers d'autres voies.

Prenons acte de ces départs et loin de les encourager, comprenons-les et essayons de nous interroger sur les motifs qui poussent les jeunes à raccrocher la robe.

En réalité, notre profession, multiples et plurielles, offre de merveilleuses opportunités pour exercer comme on le souhaite, et en accord avec qui on est.

Être soi-même et en accord avec ses valeurs, n'est-ce pas une des clés du bien-être.

Il existe de multiples formes d'association et de collaboration, ouvrons les yeux vers ces nouvelles façons d'exercer notre métier, flexible et compatible avec les contraintes organisationnelles et géographiques de chacun.

On entend beaucoup le terme de para-collaboration, je souhaite que la FNUJA s'y intéresse.

Notre syndicat a été novateur en la matière en évoquant pour la première fois dans une motion de 2015, l'exercice « nomade » de la profession permettant ainsi à chacun de se sentir libre.

Nous jeunes avocats, devons être forces de proposition et d'innovation dans cette nouvelle forme d'exercice.

Toutefois, le respect de nos principes est essentiel notamment en ce qui concerne le domicile professionnel, notre cabinet, sanctuaire pour nos clients, dont nos travaux au cours de ce Congrès ont rappelé le caractère inviolable.

Car, en réalité, nous ne conserverons notre indépendance que si nous conservons notre secret professionnel absolu et sacré.

Or, les tentatives de mise à mal qu'il subit sont nombreuses, on nous l'envie, on le convoite.

Nous ne devons laisser passer aucune faille.

Forte de sa doctrine, la FNUJA maintiendra son appel à une constitutionnalisation du secret professionnel de l'avocat pour lui garantir la plus haute protection, au sommet de la hiérarchie des normes.

PROBITÉ

La probité est synonyme de droiture, d'honnêteté, de bonne foi.

Elle est une valeur indispensable au sein de notre fédération.

Cette droiture, c'est avant tout la fidélité.

Fidélité à notre doctrine, c'est d'ailleurs le premier rôle du Président de la FNUJA, il est le garant de sa doctrine, et la doctrine de la FNUJA, c'est la vôtre et tout au long de ma mandature, je n'aurai qu'une feuille de route, la vôtre.

Nos échanges sont sources d'idées et notre pluralisme vecteur de nouveauté, n'ayons pas peur de contribuer et de débattre, en toute confiance, loyauté et transparence.

Sachez, UJA et membres des UJA, que je veillerai toujours à ce que chacun puisse exprimer ses opinions au sein de notre fédération et même si parfois, je ne serai pas d'accord avec ce que vous direz, je me battrai toujours pour que vous ayez le droit de le dire.

Ce pluralisme d'idées partagées entre nous, ne doit néanmoins pas nous faire oublier le fonctionnement démocratique de notre syndicat et l'inévitable unité dont nous devons faire preuve, afin de faire bloc face à celles et ceux qui se délectent de nos divisions.

Je serai aussi fidèle au fonctionnement de notre syndicat, à ses règles et à ses usages, qui garantissent la longévité de notre fédération, qui a traversé les années et les mandatures, avec toujours plus de fougue et d'entrain.

J'ai le sens de la famille mais aussi l'héritage, celui que nous ont laissé nos présidents d'honneur, nos belles-mères bienveillantes, auxquelles je voudrais rendre hommage, et tout particulièrement à **Jean-Marie Leloup** qui nous a honoré de sa présence à nos côtés.

Loin d'être le passé, vous êtes la continuité, la stabilité et la solidité de notre syndicat.

Je resterai toujours à l'écoute de vos conseils et ne trahirai pas ce que vous avez, au fil des mandatures, construit.

Et parce que, pour savoir où on va, il faut avant tout savoir d'où on vient, un travail de recueil de la mémoire de la FNUJA sera lancé pour cette mandature.

Je confierai le soin à **Axel Calvet** de mener cette mission, dont je connais les qualités d'écoute et de curiosité. C'est aussi cette honnêteté qui doit nous amener à nous questionner sur la

réalité de l'engagement syndical et sur ce qu'il implique.

J'ai pleinement conscience que le jeune avocat engagé est plus vulnérable et plus fragile qu'un avocat plus aguerri, dont il faut le dire, le cabinet est souvent bien plus structuré et les enfants, grands et indépendants.

Le jeune avocat engagé doit faire face, souvent seul, à la nécessité économique de maintenir son activité professionnelle, de concilier son engagement syndical avec ses obligations en tant que collaborateur mais aussi la préservation de sa vie personnelle et de son équilibre familial et personnel.

“ Mais n'oubliez pas que le jeune avocat engagé, c'est celui qui est au cœur des problématiques que nous rencontrons, celui qui sait de quoi il parle et donc, celui qui en parlera le mieux.

À l'heure où nous travaillons sur la préservation du bien-être de nos Confrères qui passe nécessairement par la préservation d'un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, le fonctionnement de notre fédération s'adaptera pour garantir aux membres des UJA qui la composent, un accès à nos travaux, à nos réunions, tout en permettant d'allier cela avec les impératifs des vies personnelles et professionnelles.

La mise en place de l'espace de travail numérique, qui te tenait à cœur Niels, est un immense progrès et sachez que dans les mois à venir, je souhaite également que nous poursuivions la mise en place d'outils destinés à faciliter le travail au sein de notre fédération.

HUMANITÉ

Je suis intimement persuadée que si nous sommes là, toutes et tous ici dans cette salle, si nous donnons de notre temps et de notre énergie, souvent au détriment de nos vies personnelles et professionnelles, c'est parce que cette humanité nous anime et nous porte.

Dans le mot humanité, il y a avant tout le mot « humain ».

Il ressort de nos travaux sur l'IA et la collaboration ou le périmètre de la consultation juridique, mais aussi de nos échanges, notamment lors de la table ronde de ce jeudi, que, si les intelligences artificielles peuvent nous accompagner et nous aider, notamment sur un gain de temps organisationnel et formaliste, jamais dans la réflexion, une intelligence artificielle ne remplacera une intelligence humaine.

L'IA ne sait résoudre que les problèmes qui lui ont déjà été soumis, elle n'a pas notre capacité d'adaptation et notre débrouillardise qui nous permettent de solutionner tous les problèmes. Celles et ceux qui me connaissent savent d'ailleurs qu'une de mes devises est « il n'y a pas de problème, il n'y a que des solutions ».

Vous pouvez compter sur moi pour rappeler, à chaque fois qu'il le faudra, que l'usage par la profession de l'IA doit rester raisonnable et raisonnable, et doit s'inscrire en complémentarité du travail des avocats.

À ce titre, l'intelligence humaine est aussi celle qui appelle à une sobriété numérique et énergétique au sein des cabinets, à des pratiques plus vertueuses en matière de développement durable, pour lutter à notre échelle et au quotidien contre le réchauffement climatique.

L'humanité est un sentiment de bienveillance à l'égard de toutes et tous et j'ai toujours pensé que c'est elle et elle seule qui devait guider l'engagement pour les autres, qu'il soit politique, associatif ou syndical.

Mettons-nous toujours à la place de l'autre, avec bienveillance et empathie, c'est principalement ça, la confraternité.

Car si l'humain n'est, par essence, pas infaillible, l'avocat a fortiori ne l'est pas non plus.

Chacun d'entre nous, quel que soit son mode d'exercice, doit pouvoir cesser son activité et se protéger, lorsque sa santé est en jeu, sans attendre que ce soit cette dernière qui l'y contraine souvent de manière difficilement réversible.

En réalité, rien n'est plus important que la préservation de sa santé physique et mentale,

santé mentale, dont rappelons-le, elle est une grande cause nationale en 2025.

Trop souvent exposé, pas assez protégé, le jeune avocat est souvent livré en pâture aux difficultés de l'exercice de la profession, difficultés auxquelles malheureusement souvent, il n'est que très peu préparé.

Et dès le démarrage de la formation initiale, nous devons exiger une sensibilisation des plus accrue à ce qu'on peut appeler la « prévention » sociale, qui doit être adaptée à chaque étape du développement de l'activité de l'avocat.

Exercer en étant bien protégé, c'est l'assurance d'une certaine forme de sérénité.

Je suis également persuadée que l'exercice libéral de notre profession doit nous amener à nous battre pour la généralisation des mécanismes permettant de concilier repos et maintien de l'activité, possibilité de congé de maternité à reprise progressive et temps partiel thérapeutique.

Et lorsque l'avocat n'est pas en capacité de pouvoir se présenter devant son juge, il doit pouvoir bénéficier de son droit au renvoi, sans que celui-ci ne puisse être remis en question et ne vienne créer une source de stress supplémentaire, le mettant directement en danger.

Je suis si fière de cette motion pleine d'humanité que nous avons votée et soyez certains que la FNUJA se battra pour la pleine effectivité de ce droit au renvoi.

Durant cette mandature, la FNUJA poursuivra les combats menés contre les inégalités et les discriminations quelles qu'elles soient, au sein de notre profession.

Je prendrai attaché rapidement après ma prise de fonctions, avec la Défenseure des droits pour que nous puissions renouer un travail de partenariat avec cette instance et mettre en œuvre des actions concrètes pour ne rien laisser passer.

UJA locales, vous qui êtes au plus près des jeunes avocats dans les Barreaux, votre rôle est essentiel, vous êtes le premier niveau d'alerte et de repère.

“

Mettons-nous toujours à la place de l'autre, avec bienveillance et empathie, c'est principalement ça, la confraternité.

Aidez, accomitez les Confrères, ne laissez personne sur le bord de la route, et alertez-nous, la FNUJA répondra toujours présente à vos côtés. Le droit est une arme contre l'injustice et celles et ceux qui le maîtrisent sont des combattants redoutables pour lutter contre les inégalités croissantes au sein même de notre société.

“ *Chaque homme porte en lui la forme entière de l'humaine condition.*

Michel de Montaigne

Aussi, n'acceptons pas qu'un seul homme puisse être traité indignement.

Nous vivons une époque où nos hommes politiques, et notamment notre Ministre, formulent des propositions plus décomplexées et indignes les unes que les autres.

Nous ne devons jamais oublier que cette humanité, avec laquelle nous avons juré d'exercer notre métier, est intrinsèque à chacun.

À l'occasion de la journée du 8 mars 2025, lors de notre comité, nous avons eu l'honneur de recevoir Carlotta GRADIN, Présidente de l'association ONU Femmes France et cette dernière nous a rappelés justement que nous pouvions mettre nos compétences au service des autres. Ainsi, je ne peux que vous encourager, UJA, à poursuivre vos engagements auprès des associations caritatives.

Tu vois Niels, comme un écho à la citation prononcée en introduction de ton discours, et sans nous concerter, je terminerai le mien par une annonce qui me tient à cœur, comme le signe que c'est cette « farouche liberté » qui nous a inspirés dans notre engagement syndical.

Parce qu'elle est l'exemple même des combats qui peuvent être menés dans les prétoires et qu'elle a œuvré avec courage et résistance, pour les droits des femmes, à l'occasion de la journée du 8 mars 2026, je souhaite que la FNUJA rende hommage à notre consœur Gisèle Halimi.

Cette humanité est finalement, j'en suis persuadée, ce qui nous amène toutes et tous à poursuivre cet engagement syndical.

Un engagement qui nous porte et nous enrichit mais aussi un engagement énergivore et chronophage qui, disons-le, se révèle parfois ingrat et pesant.

Pourtant, cette envie de donner pour l'autre, cette énergie que toutes et tous, mettez au service des jeunes avocats, pour leur tendre la main, pour les aider se retrouve toujours autour de cette valeur d'humanité.

Je souhaite maintenant avoir un mot pour les membres de notre bureau qui s'apprêtent à nous quitter.

Christophe Calvao, ton imagination et ta créativité ont été une vraie force au sein de notre bureau. Garde toujours ta franchise bienveillante et ta sérénité. Te voilà parti vers une belle aventure au sein de ton UJA, que je te souhaite la meilleure et sache que je suis heureuse que nous soyons amenés à nous revoir prochainement.

Alexandra Borde, tu es de ces belles personnes qu'on a de la chance de rencontrer, je sais que Niels mesure la chance qu'il a de te compter parmi ses amies proches. Ta force de travail, ton organisation et ton efficacité m'ont impressionnées, merci pour tout ce que tu as donné. J'espère de tout cœur que nos chemins se recroisent car nos sensibilités se rejoignent.

Alizée Lassalle, ce surnom de « soleil » te va tellement bien. Tu as rayonné au sein de notre bureau, par ta force de travail mais aussi ton humour incroyable. Nul doute que tu garderas toujours cette énergie débordante et authentique, cette ouverture et cette curiosité. Je ne crois pas me tromper en disant que tu es de celles qui peuvent tout affronter.

Enfin, **Niels Bernardini**, nous avons commencé ensemble notre aventure FNUJA et comme un clin d'œil à notre binôme, le hasard a voulu que les deux soleils de nos vies respectives portent le même prénom, c'est un signe. Ton inventivité et ton sens du rythme nous auront portés tout au long de cette année, tu as su agir et réagir quand il le fallait. Grâce à toi, notre syndicat a été partout, il s'est modernisé, tu as su confier les rênes de cet Avocat 2050, à ceux qui ont mené ce projet à terme. Il est temps pour nous de nous lâcher la main, mais nous ne serons jamais bien loin.

Benjamin Meziane Benja, **Marisa Pissarro** Marisou, **Florian Michel** Flo, nouvellement arrivés au bureau en début de mandature, vous avez su prendre toute votre place au sein du bureau. **Rachel Akacha**, même si je continuerai à t'appeler affectueusement Piou-Piou, tu as montré tout au long de cette année que tu n'en étais plus un.

Tous les quatre, vous êtes courageux, inventifs, combatifs et travailleurs. Vos qualités sont précieuses pour notre fédération. À vous quatre, je dois vous le dire, je mesure qu'avoir croisé vos chemins dans mon parcours à la FNUJA est une chance infinie. Comme le dirait Alizée, tout simplement, merci d'exister.

À celles et ceux qui seront amenés à vous remplacer, je me réjouis et vous accueillerai à bras ouverts.

Grégoire, lorsque nous avons partagé ce pastis sur le Cours Estienne d'Orves en 2020 au Congrès de Marseille, j'ai su tout de suite que toi et moi allions bien nous entendre. L'avenir m'aura donné raison. Tu aimes la FNUJA, tout simplement, et je sais que tu sauras la défendre à mes côtés, en toutes circonstances.

Nous avons en commun la franchise, toi et moi n'avons jamais triché et je suis très heureuse de former ce duo avec toi, à la tête de notre syndicat. Sachez, mon futur bureau, que certes, je compte sur vous mais je ferai aussi mon maximum pour vous préserver, bon... sauf de mes vocaux à rallonge et de quelques messages parfois un peu tardifs, et pour ça, je vous demande d'ores et déjà pardon.

En échange, je vous demanderai de ne jamais vous gêner pour me dire ce que vous avez sur le cœur, il n'est rien que vous pourrez m'épargner

durant cette année, en fait, je crois que je suis prête. Le week-end de l'Ascension étant cette année à cheval entre mai et juin, pour que nous puissions nous mettre rapidement au travail en juin, dans la même dynamique, je vous donne rendez-vous dès samedi prochain à Paris, pour le comité électif, alors en avant pour cette nouvelle mandature !

Terminé, pas tout à fait, car comme l'an dernier mes derniers mots iront pour toi, Arthur, toi que je désigne désormais avec une immense fierté mon mari, toujours présent, toujours constant, et je dois le dire maintenant, un peu résilient.

Lorsque nous nous sommes rencontrés, je venais de rentrer au bureau de la FNUJA.

Tu m'as aimée avec cet engagement, que tu as toujours accepté et respecté, et pour cela, sache que je t'en suis du fond du cœur reconnaissante.

Ne pense jamais que tu es l'homme de l'ombre, bien au contraire, tu es ma lumière, mon phare, mon pilier. Sans toi, sans ton soutien, ton écoute, ta bienveillance, je ne serais pas arrivée jusque-là. C'est ton amour et celui que nous avons pour notre plus belle réussite, notre petite Albane, qui me portent, et je vous le redis à nouveau, vous êtes et resterez toujours ma priorité. Je vous aime à l'infini.

Je vous remercie.

DISCOURS DE GRÉGOIRE SILHOL, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA FNUJA

Mes chers amis,

Il y a un an en pensant à ce pont de l'Ascension, je m'imaginais, certes être à Bordeaux, mais je dois vous l'avouer, je ne m'attendais pas à être à cette place.

Traditionnellement, l'UJA de Paris investit au poste de Premier Vice-Président de la FNUJA soit l'un de ses présidents d'honneur soit une personne ayant eu un « parcours bureau » au sein de notre Fédé.

Je ne remplis aucune de ces deux conditions et pourtant me voici devant vous afin de solliciter vos suffrages pour devenir votre prochain PVP.



Pour avoir entendu à plusieurs reprises des discours d'investiture à la PVP, je dois vous confesser que j'ai toujours trouvé cet usage curieux et singulier.

À l'heure où je dois m'y prêter, force est de constater que ce rite initiatique permet de faire un point sur soi avant d'entamer une nouvelle histoire.

Je tiens à remercier l'UJA de Bordeaux pour l'organisation de ce beau congrès et quoi de mieux que cette ville pour tenir un discours de vérité.

In vino veritas !

Je suis né le 3 juin 1988 à Boulogne Billancourt, là où deux ans auparavant est également né Guillaume, mon grand frère.

Je suis donc le second enfant de l'Union de mes Parents.

Mon père, Roger, né à Marseille, monte à Paris pour faire des études d'ingénieur, puis l'ENA et entre au ministère de la Défense.

Ma mère, Nathalie, née à Suresnes, à la suite de ses études entre dans une société d'armement. C'est lors d'un salon militaire qu'ils se rencontrent au pied d'un char d'assaut.

Depuis ce jour, il y a maintenant plus de 40 ans ils ne se quittent plus.

Ils emménagent dans un appartement dans le quartier d'Auteuil à Paris.

C'est dans cet appartement que je devais faire mes premiers pas, mais ils ne furent pas si simples.

En effet, dans les mois qui suivent ma naissance, les médecins constatent que j'ai les séquelles d'une – petite - hémiplégie cérébrale infantile. « Hémiplégie » mot emprunté du grec médical *hēmiplēgia*, composé à partir de *hēmi* , « à moitié », et *plēgē*, « coup », dont la définition est « paralysie, complète ou non, frappant une moitié latérale du corps ».

Je me permets cette précision de vocabulaire car à l'âge de 20 ans à la suite d'une entorse, j'informe le médecin que j'ai moins de réflexe sur la cheville droite à la suite d'une hémiplégie et celui-ci me demande si les symptômes touchent... les deux côtés de mon corps.

Afin de limiter les conséquences de cette pathologie, qui se caractérise par un manque d'élasticité des tendons du côté droit, je suis des nombreuses séances de kiné afin de gagner autant que possible cette élasticité.

J'ai parfaitement conscience que les séances de kiné régulières, jusqu'à mes 10 ans m'ont permis de récupérer l'essentiel de ma mobilité. Lors de mes visites à l'hôpital, j'ai pu prendre conscience

du caractère « bénin » de mes séquelles.

Rester dans une salle d'attente d'hôpital pédiatrique permet de relativiser sur son sort.

Après avoir fait ma maternelle à Paris, ma famille quitte la Capitale.

Mon Père quitte le ministère de la Défense – et ses services extérieurs – pour rejoindre le ministère de l'Intérieur et le Corps préfectoral.

J'entre en CP à l'école primaire de Péronne en Picardie.

J'y apprends à lire et comme l'apprentissage passe en général par la reproduction de ce que nous dit la maîtresse, je commence à prendre l'accent picard.

Lors de mes devoirs, ma mère s'assure que j'assimile bien les consignes de la maîtresse mais pas son accent.

Après 18 mois à Péronne et un nouveau passage par Paris c'est à Provins en Seine-et-Marne que j'effectue ma rentrée de CM2 et presque tout mon collège.

Au cours de ma troisième mon père est une nouvelle fois muté. Si dans un premier temps nous avons connaissance de sa date de prise de poste, nous ignorons encore le lieu. 4 semaines avant cette date nous savons que la destination sera Montluçon.

Pour ceux qui ignorent où se trouve Montluçon, comme moi lorsque l'on m'a annoncé la destination, c'est au nord de l'Auvergne en plein centre de la France.

Les 5 ans que je vais passer dans cette ville restent sur le plan de mes diplômes les plus prolifiques : Brevet, Bac Français, Bac scientifique, Code de la route et Permis de conduire. Je dois vous confesser que pour le dernier je m'y reprends à deux fois. Le premier échec résultant soi-disant du fait qu'il faille s'arrêter quand il y a écrit « STOP » sur le panneau.

J'y découvre aussi une passion qui me poursuit encore. C'est au cœur de la France et donc loin de toute étendue d'eau que je découvre la plongée sous-marine et obtiens mes diplômes.

Après ces années à Montluçon et le bac en poche je remonte à Paris pour y faire mes études.

Si je prends la parole devant vous aujourd'hui c'est bien parce que fort logiquement, j'intègre une faculté... de médecine.

C'est après un échec cuisant avec une moyenne générale ne m'autorisant même pas

à redoubler que je rejoins la faculté de Droit de Paris Descartes.

J'y retrouve de nombreux visages connus. Statistiquement l'amphi de première année est composé d'un tiers de bacheliers, d'un tiers de redoublants et d'un tiers en provenance de la fac de médecine.

Je valide ma première année sans gloire avec une moyenne générale de 9,9 et le jury consent à me donner le dixième de point manquant.

Ma deuxième année a duré deux ans, le temps de mieux comprendre – apprendre – le droit administratif.

Lors de mon année de redoublement, ayant validé un certain nombre de matières j'ai un emploi du temps très allégé.

Je réalise alors mon premier stage en cabinet d'avocats au sein du cabinet de mon oncle. J'y découvre alors le métier d'avocat, entre pour la première fois dans un tribunal. Je sors de ce stage avec la volonté de devenir avocat, mais je n'ai pas encore trouvé mon domaine de prédilection.

Lors de ma troisième année, je découvre le droit du travail. La vocation de devenir avocat dans cette matière commence à naître.

Afin d'approfondir mes connaissances dans ce domaine, je quitte Paris Descartes à la fin de ma licence pour entrer à la Sorbonne dans un Master 1 spécialisé en droit social. Ma volonté de poursuivre dans ce domaine est acquise. Je me mets en quête d'un Master 2.

J'envoie 21 dossiers dans l'ensemble des facultés de droit ayant un M2 en droit social et j'entre finalement au sein du Master 2 de Clermont-Ferrand.

Je pourrais vous dire que c'est par choix délibéré que je rejoins l'Auvergne car c'est l'un des seuls Master qui proposaient à la fois une période de stage et la réalisation de travaux de recherche mais la réalité est ailleurs.

C'est la seule réponse favorable que j'ai reçue.

Si c'est donc par défaut que je rejoins Clermont, ce fut réellement ma plus belle année étudiante et un acte fondateur de ma vie professionnelle en devenir.

Sur le plan personnel, nous sommes une promotion de 24 étudiants venus de la France entière, nous aimons dire entre non clermontois que c'est notre « Erasmus ».

Mais aujourd'hui il y a un symbole qui me frappe plus encore.

Nous étions un rassemblement de femmes et d'hommes de France entière au sein d'une ville dont le club de rugby porte fièrement les couleurs « jaune et bleue ».

Une jeunesse rassemblée sous une bannière « jaune et bleue » faut-il y voir un signe précurseur ?

J'y noue de fortes amitiés et quasiment des liens familiaux qui perdurent aujourd'hui.

Lors de ce Master 2 je réalise un stage au sein du bureau parisien du Cabinet Barthélémy Avocats. Michel Morand qui dirigeait le Master 2 était également Président du Cabinet, j'obtiens donc ce stage par une simple demande auprès de lui.

Lors de ce stage, je découvre les deux facettes du métier d'avocat en droit social.

D'un côté le contentieux auprès de Jérôme Artz et de l'autre côté le conseil auprès de Franck Morel.

Si d'un côté on affirme avec force, de l'autre on apporte toutes les nuances nécessaires à l'appui de réponses aux problématiques de clients.

Au terme de ce stage, et après un été studieux, j'intègre l'EFB.

Le jour de la rentrée, la France connaît l'attentat de Charlie Hebdo. Nous sommes au sein de la maison de la Mutualité près de 2.000 élèves-avocats à écouter le discours de notre parrain Henri Leclerc qui, dans ce contexte si particulier, s'attachera à nous dire toute la beauté de ce métier.

A l'EFB si l'on veut s'investir il y a deux associations possibles : l'Institut de Droit Public des Affaires (IDPA) et l'Association des Elèves Avocats (AEA). N'ayant toujours pas la fibre publiciste j'intègre le secrétariat général l'AEA et je vois en parallèle un certain Simon Dubois devenir Président de l'IDPA.

Au travers de l'Association des Elèves Avocats, et au côté de ma Présidente, Clémence Amara Bettati, je découvre la vie du barreau de Paris.

Je l'accompagne alors à une soirée de l'UJA de Paris qui se déroule au sein du Cabinet d'Elodie Mulon où je suis accueilli par Aminata Niakaté. J'y retrouve une tête que j'avais découverte 10 ans auparavant sur les bancs de Paris Descartes : Boris Rosenthal.

Avec l'AEA nous organisons un débat pour les élections au Bâtonnat. Avec la neutralité qui m'oblige je suis ma première campagne et un virus vient de naître.

Après un PPI au sein d'une direction des ressources humaines, je retrouve une nouvelle fois Franck Morel au Cabinet Barthélémy pour y réaliser mon stage final.

Au gré d'une rencontre lors de ce stage j'intègre l'équipe de campagne au Bâtonnat d'Olivier Cousi et Nathalie Roret.

Celle-ci n'est pas couronnée de succès et Marie-Aimée Peyron devient Bâtonnier de Paris.

Au terme de mon stage, les équipes parisiennes du Cabinet Barthélémy ne recrutent pas. Le Président du Cabinet me propose de rejoindre le bureau de Pau.

Ayant parcouru la France durant ma jeunesse, j'accepte – après hésitations – cette proposition mais je demande s'il est possible de prêter serment à Paris.

Le 24 novembre 2016, je prête serment devant la première Chambre de la Cour d'appel de Paris et deviens avocat au barreau de Paris jusqu'au 2 janvier 2017 date à laquelle j'intègre le barreau de Pau.

J'y découvre une vie ordinaire différente de celle qui j'ai connu à Paris. Si les événements sont moins nombreux, la confraternité est très forte. Une réforme de la carte judiciaire est envisagée et la Cour d'appel de Pau pourrait disparaître. Je réalise alors mes premiers actes « d'avocat militant » et j'adhère à l'UJA de Pau. UJA que j'ai eu plaisir à retrouver lors de ce congrès.

Je découvre alors l'existence de la FNUJA et que celle-ci tient son congrès à Bayonne.

J'envisage de venir en régional de l'étape mais l'UJA de Pau n'était pas adhérente à la FNUJA et en qualité d'avocat salarié je n'ai pas de prise en charge financière. Je renonce à venir.

Malheureusement tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel je ne trouve pas mon épanouissement à Pau. Je remonte très souvent à Paris et les dimanches soir à prendre un avion à Orly sont de plus en plus lourds.

Par l'intermédiaire d'un ami j'apprends que le Cabinet La Garanderie Avocats, qui porte le nom de la première femme élue Bâtonnier de Paris, recrute. Après un entretien de personnalité je suis recruté par Marie-Alice Jourde.

Je remonte à Paris, et retire alors mon épitoge herminée afin d'apposer sur ma robe l'épitoge de mon oncle, celui-là même qui m'a fait découvrir ma vocation, qui exerce désormais en dehors de Paris.

Le binôme Cousi-Roret repart en campagne, l'équipe se reforme et cette fois-ci la fin est heureuse.

J'intègre la Commission Permanente de l'UJA de Paris sous la présidence de Marion Couffignal et participe aux travaux de la commission formation.

Au terme de cette première année de CP, je me rends à mon premier congrès de la FNUJA à Marseille, un second virus vient de naître alors que la présidence de Jean-Baptiste Blanc s'achève.

Lors de ce congrès qui est ma première présence à la Fédé, je découvre les autres UJA.

Je participe aux travaux de la commission formation, enfin j'attends que les travaux commencent. Nous devons rédiger une motion politique à la suite de l'ingérence de la chancellerie sur la réforme de la formation initiale. Alors que les autres commissions travaillent, la commission formation attend un certain « Stéphane ». Stéphane Lallement arrive et la motion prend forme dans un temps record.

En marge des travaux je me retrouve à partager des pastis.

Rétrospectivement, la composition de cette table est un curieux présage mais je pense qu'à cet instant aucun d'entre nous a conscience de cela.

Nous sommes 4 autour de la table.

J'y découvre Charles-Edouard Pelletier, une « Camille » à l'accent prononcé et Niels que je connais de l'UJA de Paris complètent cette table.

À l'issue de ce congrès Camille et Niels intègreront le bureau et je deviens délégué national. Je pense que personne à cet instant n'envisage que ce trio puisse devenir une lignée.

En parallèle, Simon Dubois, président de l'UJA de Paris me demande d'intégrer son bureau en qualité de trésorier et j'accepte.

Malheureusement cette année est trop fortement impactée par le Covid.

Aucune commission permanente en présentiel se tiendra et le lien entre les membres est de plus en plus distant. C'est dans ce contexte que la PVP de l'UJA de Paris me propose de lui succéder à ce poste alors qu'elle brigue la présidence.

J'accepte sa proposition et dois me préparer à une élection.

En effet, l'UJA de Paris connaîtra en 2021, comme ce fut le cas à plusieurs reprises par le passé, une élection pour le poste de Président et de PVP. Anne-Laure Casado l'emporte face à moi.

Je ne regrette rien de cet épisode, il forge le caractère et les amitiés. Les anciens présidents de l'UJA de Paris, à commencer par Marie-Aimée Peyron, m'encouragent à rester et à m'investir à l'UJA : « tu es jeune, tu as le temps, ton heure viendra ».

Restant fidèle à l'UJA de Paris, je collabore de plus en plus dans les travaux de la FNUJA et co-dirige la commission formation d'abord avec Mado d'Aix-en-Provence puis Alexandre de Grenoble.

À ce titre, je participe aux congrès de Lyon puis de Strasbourg. J'aime ces ambiances de congrès où les UJA se retrouvent même si je dois vous avouer avoir eu très peur lors d'un déjeuner épique dans un restaurant de la Petite France.

Professionnellement, alors même que je trouve mon épanouissement au sein du Cabinet La Garanderie et ce, malgré le départ de plusieurs associés, dont Marie-Alice Jourde, je reçois un appel téléphonique de mon ancien maître de stage chez Barthelemy, Franck Morel.

Depuis la fin de mon stage, il a quitté le Cabinet Barthelemy pour servir un Premier ministre et vient de redevenir avocat et me propose de le rejoindre. Dois-je quitter une structure dans laquelle je m'épanouis pour rejoindre un autre cabinet ? La question est délicate mais je prends le risque. Me voici en septembre 2022 recruté par le Cabinet Flichy Grangé Avocats.

Il porte le nom de deux des associés du Cabinet : Hubert Flichy candidat malheureux au vice-bâtonnat de Paris au côté d'un président d'honneur de la FNUJA David Gordon Krief et Joël Grangé actuel membre de CNB qui œuvre dans les commissions formation et collaboration aux cotés de nos élus FNUJA.

Du côté de l'UJA de Paris lors de la CP de passation de pouvoirs entre Anne-Laure Casado et Olivia Roche en juin 2023, Catheline Modat,

notre Présidente d'honneur prend la parole à la demande d'Anne-Laure et au terme de son discours me décerne la qualité d'Invité Permanent de l'UJA de Paris.

Cette distinction me touche, tant pas la personne qui en est à l'initiative que par la personne qui me témoigne l'affection de mon UJA.

Mais force est de constater que cette distinction montre aussi que je suis presque au crépuscule de mon activité au sein de l'UJA et de la FNUJA. L'âge avance et mon heure n'est donc pas venue.

Je reprends le chemin de la campagne au Bâtonnat et coordonne cette fois-ci celle de Louis Degos et Carine Denoît-Benteux, prochain Bâtonnier et Vice-Bâtonnière de Paris. Chère Carine, ton passage aujourd'hui à Bordeaux quasi exclusivement pour être ici à ce moment me touche au plus haut point.

Lors de cette campagne, j'y retrouve alors Clémence Amara-Bettati, Elodie Mulon, Hirbod Dehghani-Azar, Christophe Thevenet et d'autres mais je découvre également une nouvelle génération d'avocats incarnée notamment par Samuel Lellouch.

Ma jeunesse d'avocat semble bien derrière moi et pour reprendre la métaphore de Sonia Ouled-Cheikh lors de ce son discours : il n'y aura pas « d'alignement des planètes » pour moi.

Enfin, c'est que je pensais jusqu'au jour récent où l'UJA de Paris m'a proposé l'investiture à ce poste.

Voici où s'arrête ma présentation à ce jour.

J'ai conscience que ce discours est bien trop long mais permettez-moi de dire deux mots sur les mois à venir car comme le disait Victor Hugo : « Je préfère l'avenir au passé, car c'est là que j'ai décidé de vivre ».

J'ai parfaitement conscience de la mission qui va être la mienne et vos attentes.

Devenir PVP sans aucune année de bureau derrière soi, sans avoir présidé une UJA et en étant avocat collaborateur est un véritable défi.

Mais je sais que je peux compter sur ce qui fait ma force et la force de la FNUJA.

“ Je préfère l'avenir au passé, car c'est là que j'ai décidé de vivre.

Victor Hugo

En ce qui concerne ma force, je tiens à remercier ma famille c'est fort de mon héritage et de mon éducation que je peux envisager sereinement les mois à venir.

Je sais que tout au long de la route, vous serez à mes côtés pour m'assister si j'en avais le besoin. Vous savoir proche m'apaise.

Je tiens également à remercier mon Cabinet et mon « patron » d'avoir accueilli mon projet au sein de la FNUJA avec bienveillance. En se connaissant depuis plus de 12 ans avec **Franck** nous savons tous les deux qu'il peut être utile de parcourir d'autres horizons pour s'épanouir pleinement.

En ce qui concerne la force de la FNUJA comment ne pas citer en premier lieu, les UJA. Rien n'est possible sans vous.

Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour l'UJA de Paris que je tiens à remercier de m'avoir fait cette proposition si inattendue pour moi.

Chère UJA de Paris et en particulier ma chère **Laura**, votre présence en nombre aujourd'hui fait plaisir. Merci pour tout et pour votre confiance ! Je tâcherai de m'en montrer digne et je sais que je pourrai compter sur ton soutien sans faille et celui de l'UJA dans les mois qui viennent. Je veux que tu saches que la réciproque est également vraie.

Julie, Lucie et Thibault les membres de l'UJA de Paris qui vont partager cette aventure à mes côtés au sein du bureau de notre fédé en ont également conscience.

Je ne peux pas évoquer le bureau sans avoir une pensée pour l'équipe parisienne sortante, Merci **Alexandra et Alizée** pour votre franchise, votre bienveillance et vos conseils.

Christophe, une nouvelle aventure s'ouvre pour toi, 12 ans après un parallélisme entre nos M2 réciproques qui nous avait réunis autour d'un déjeuner à Vulcania, un nouveau parallélisme va naître.

En deuxième lieu, je souhaite remercier les Présidents d'honneur et les membres d'honneur avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger. Merci pour vos mots. Ils me donnent une force supplémentaire pour m'atteler à la mission qui m'est dévolue.

En troisième lieu, je tiens à saluer l'engagement de nos élus et des membres appartenant à notre famille au sein des organes comme le CNB, la CNBF et les autres organismes avec des acronymes « barbares » que j'aurais le plaisir d'apprendre à connaître.

En quatrième lieu, Chère **Camille**, il me tarde de travailler au sein de ton bureau au côté de **Rachel**, de **Marisa**, de **Florian** et de **Benjamin**. Durant l'année qui s'achève, j'ai vu votre complémentarité et votre complicité. Je ne doute pas que vous saurez nous recevoir au sein du bureau. Nous sommes donc également prêts à travailler à vos côtés.

Camille, depuis ce pastis à Marseille nous avons toujours eu plaisir à nous retrouver. Tu sauras trouver en moi un compagnon de route loyal afin de défendre les jeunes avocats.

Enfin, mes ultimes mots seront pour celui qui va me reprendre le micro. Cher **Niels**, nous avons appris à nous connaître, j'allais dire « nos échanges vont me manquer » mais je sais qu'ils demeureront.

Si hier soir j'ai eu l'impertinence d'être en Brutus face à toi, Ô César, sache que je n'ai aucunement envie de tuer le père ou la belle-mère en devenir.

Merci pour ton écoute, tes conseils, ta bienveillance, ta patience, ta résilience....

Mes chers amis, vous l'avez compris, en m'accordant votre confiance, une nouvelle page de ma vie va s'ouvrir.

Une nouvelle journée va commencer.

Fort de vos soutiens, je peux faire miens les mots d'Henri Leclerc et vous dire qu'à l'aube de cette nouvelle journée « Je crois au matin ».

Je vous remercie.

L'IA juridique au service des *jeunes avocats*

De l'avocat indépendant aux plus grands cabinets d'affaires, des directions juridiques de toutes tailles aux ministères et organismes publics...

Ils sont déjà plus de 25 000 à capitaliser sur l'IA juridique de Doctrine pour sécuriser leurs positions et gagner en productivité.

Doctrine assiste les professionnels du droit à chaque étape de votre travail : analyse du dossier, recherche juridique, rédaction de documents.

Moins de tâches répétitives, à faible valeur ajoutée. Plus de temps pour vos clients et le développement de votre cabinet.

BREDIN PRAT



Pinson Masons

Baker
McKenzie.

DLPAJ
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

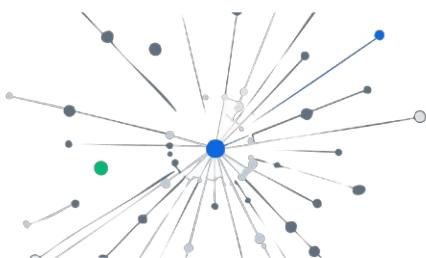
RATP

SNCF

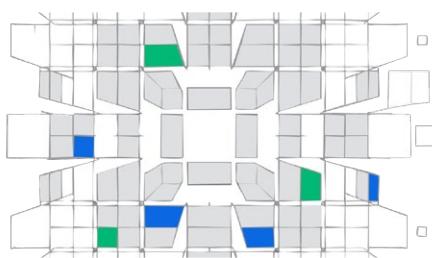
TOTAL



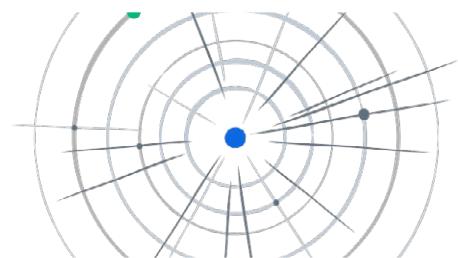
L'IA juridique exhaustive, *spécialisée* et sécurisée



Notre technologie propriétaire centralise et organise toute l'information.



Notre IA juridique est adaptée aux écosystèmes juridiques et à votre pratique.



Nous protégeons ce qui compte le plus pour vous : vos données.

LA FNUJA EN ACTION EN 2025

CONGRÈS DE BORDEAUX : LES MOTIONS ADOPTÉES



Affiche du Congrès 2025

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXERCICE : LES JEUNES AVOCATS ENGAGÉS SUR PLUSIEURS FRONTS

POUR UNE ACTION DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX À L'ÉCHELLE DE LA PROFESSION ET POUR UNE SENSIBILISATION DE L'AVOCAT

COMMISSION PROTECTION SOCIALE

Bien-être des avocats : prévenir plutôt que guérir

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Marseille des 24 et 25 juillet 2020,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Lyon des 11 et 12 juin 2021,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Strasbourg du 26 au 28 mai 2022,

VU la motion de comité de la FNUJA du 4 mars 2023,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès en Guadeloupe du 16 au 19 mai 2023,

CONSTATE d'après plusieurs études menées auprès des avocats que ces derniers sont trois fois plus exposés à la dépression et six fois plus susceptibles de commettre un suicide que d'autres professionnels ;

ESTIME que l'épuisement émotionnel, la complexification des procédures, la vigilance permanente, les conditions d'exercice de la

profession et l'insécurité économique concourent significativement au mal-être des avocats ;

CONSIDÈRE que le serment d'humanité prononcé par chaque avocat ne peut s'exercer sans protection de leur propre santé mentale ;

DÉPLORE cependant que le sujet demeure insuffisamment pris en compte par la profession ;

CONSTATE par ailleurs que la prévention des risques psychosociaux est insuffisamment intégrée aux garanties proposées dans les contrats de prévoyance collective des avocats ;

CONSIDÈRE important que chaque avocat ait pleinement conscience des garanties et exclusions de garanties prévues par leurs régimes de protection sociale, afin d'éviter les difficultés supplémentaires engendrées par la découverte d'exclusions de garanties lors de la réalisation d'un sinistre ;

REGRETTE toutefois que ce sujet soit rarement considéré

comme une priorité par les avocats en exercice, souvent par méconnaissance du sujet alors qu'il fait partie des paramètres majeurs à prendre en compte dans la conduite de son activité d'avocat, quel que soit son mode d'exercice ;

RELÈVE à ce titre que les ordres et les syndicats ont un rôle important à jouer pour attirer l'attention des avocats sur les lacunes de certains contrats de protection sociale, afin que les avocats puissent prendre la mesure, en toute connaissance de cause, des risques santé sur lesquels ils sont couverts ou non ;

En conséquence,

1. S'agissant de la qualité de vie et des conditions de travail au sein de la profession

APPELLE DE SES VOEUX une politique ambitieuse nationale de prévention et d'accompagnement en vue d'une meilleure qualité de vie et des conditions de travail au sein de la profession ;

INVITE le Conseil National

LES MOTIONS ADOPTÉES

des Barreaux et les Ordres à porter une politique proactive en matière de prévention, d'accompagnement et de traitement des risques psychosociaux ;

RÉITÈRE à ce sujet son vœu de création d'une véritable commission protection sociale au sein du CNB ;

SOUHAITE la création par les Ordres de commissions « bien-être » ou « qualité de vie et conditions de travail » et la désignation de référents qualité de vie au travail, lesquels membres et référents auront suivi une formation idoine ;

EXIGE que les commissions « bien-être » ou « qualité de vie et conditions de travail » et/ou référents qualité de vie au travail réalisent les missions suivantes :

- la mise en place de partenariat entre les Ordres et des professionnels de santé à l'effet de permettre aux avocats de bénéficier d'un accès simplifié et rapide à

des rendez-vous ainsi que d'organiser des groupes de paroles animés par un professionnel de santé ;

- la création dans chaque Ordre des avocats d'un lieu de « refuge » pour les avocats en détresse, leur garantissant accueil, confidentialité, assistance technique et orientation ;

PRÉCONISE également :

- la création d'un réseau national de soutien psychologique, alimenté par les ordres et centralisé par le Conseil National des Barreaux, facilitant la mise en relation de professionnels sensibilisés aux problématiques de la profession ;
- une réflexion sur les dispositifs de suppléance temporaire ;
- la généralisation de formations à la santé mentale dès la formation initiale et tout au long de la vie professionnelle ;

2. S'agissant des régimes de prévoyance collective de la profession

SOUHAITE le déploiement d'un plan national de formation en la matière pour les avocats en exercice ;

SOUHAITE également un élargissement significatif de la prévention et du traitement des risques psychosociaux ainsi que de la prise en charge des frais afférents par les contrats de prévoyance collective ;

RÉITÈRE dans ce cadre sa volonté d'élargissement de la prise en charge du temps partiel thérapeutique à d'autres pathologies, notamment l'épuisement professionnel ;

APPELLE DE SES VŒUX une réflexion commune entre toutes les parties prenantes afin de mettre rapidement en œuvre des mesures concrètes de prévention et d'accompagnement, en vue d'une meilleure qualité de vie et des conditions de travail au sein de la profession.

POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DE L'AVOCAT COLLABORATEUR, DU COLLABORANT ET DE L'ÉLÈVE-AVOCAT

COMMISSION COLLABORATION

Guide de rédaction du contrat de collaboration libérale

La FNUJA, réunie en congrès à Bordeaux, des 28 au 31 mai 2025,

VU la motion du Comité de Lille du 16 au 19 mai 2012 intitulée « Collaboration libérale à temps partiel » ;

VU la motion du Congrès de Marseille du 25 juillet 2020 intitulée « Rémunération de l'apport d'affaires » et « Collaborateur et intérêtement » ;

VU la motion du Comité

décentralisé de Grenoble du 3 décembre 2022 intitulée « Rémunération de l'apport d'affaires dans le cadre du contrat de collaboration » ;

VU la motion du Comité décentralisé de Grenoble du

3 décembre 2022 intitulée « Collaboration inter-barreau » ;

VU la motion du Congrès de Guadeloupe du 19 mai 2023 intitulée « Le Parcours collaboration libérale » ;

VU la motion du Comité décentralisé de Lyon du 1er février 2025 intitulée « 6^e semaine de repos rémunérés » ;

VU la motion du Comité décentralisé de Marseille du 5 avril 2025 intitulée « Investir la rencontre annuelle » ;

VU la motion du Comité décentralisé de Marseille du 5 avril 2025 intitulée « Intégration et utilisation de l'IA dans la collaboration libérale » .

AFFIRME son attachement à l'information des avocates et avocats sur la collaboration et sur les règles inhérentes à ce mode d'exercice,

CONSIDÈRE que cette information est la condition sine

qua non de l'exercice effectif par les parties au contrat de collaboration de leurs droits et obligations,

SE FÉLICITE des récentes initiatives du Conseil National des Barreaux (CNB), qui ont permis l'élaboration d'un guide de la collaboration libérale et la mise à jour de son contrat de collaboration, contribuant ainsi à une meilleure appréhension des règles applicables à ce mode d'exercice,

CONSIDÈRE que ces outils, bien que précieux, ne répondent pas toujours de manière exhaustive aux spécificités et aux attentes des avocats en matière de collaboration libérale,

PRÉSENTE le guide de rédaction du contrat de collaboration libérale élaboré à destination des cabinets et des collaborateurs, ayant pour objet d'apporter des propositions d'aménagement des modalités pratiques de la collaboration, et d'aider les

parties à adapter le contrat aux besoins spécifiques de chaque cabinet et collaborateur, tout en garantissant la conformité avec les règles déontologiques,

En conséquence,

APPELLE l'ensemble des avocats, des Ordres, ainsi que les institutions représentatives de la profession, à se saisir de ce guide et à en assurer la diffusion la plus large possible,

APPELLE DE SES VŒUX les avocats, ainsi que les acteurs et institutions concernés, à utiliser et diffuser ce guide comme référence pour l'élaboration des contrats de collaboration libérale, afin de promouvoir une collaboration plus adaptée aux besoins spécifiques des parties et fondée sur des principes de bienveillance, d'équilibre et de respect mutuel, tout en garantissant des relations professionnelles harmonieuses et conformes aux principes essentiels de la profession.

Lien vers le guide : <https://www.fnuja.com/attachment/2750051/>

COMMISSIONS NUMÉRIQUE ET COLLABORATION

Pour une collaboration revalorisée, avec et par l'IA

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux du 28 au 31 mai 2025 ;

VU les motions du Congrès de Guadeloupe du 19 mai 2023 intitulées « intelligence artificielle » et « Le Parcours collaboration libérale » ;

VU la motion de congrès d'Aix-en-Provence « l'intelligence artificielle : un guide des bonnes pratiques » du 7 au 9 mai 2024 ;

VU la motion du Comité décentralisé de Marseille du 5 avril 2025 intitulée « Intégration et utilisation de l'IA dans la collaboration libérale » ;

VU la motion du Congrès de Guadeloupe du 19 mai 2023 intitulée « Le Parcours collaboration libérale » ;

CONSTATE le développement croissant des outils d'intelligence artificielle au

bénéfice de l'avocat et leur intégration progressive dans la pratique professionnelle ;

S'INQUIÈTE de l'émergence d'une logique de substitution des collaborateurs par des outils d'intelligence artificielle, sur la base d'une simple approche de rendement et de réduction des coûts ;

RAPPELLE que la collaboration doit permettre

LES MOTIONS ADOPTÉES

l'apprentissage progressif, la montée en compétence, la transmission du savoir-faire et la constitution d'une clientèle personnelle ;

RAPPELLE que les outils d'intelligence artificielle ne sont que des outils au service de l'avocat, et que leur mise en œuvre doit se faire au service de l'humain ;

RÉAFFIRME son attachement à la collaboration comme modèle d'exercice équilibré, garant de l'accès à la profession, du renouvellement du barreau et de la transmission des valeurs essentielles de l'avocature ;

En conséquence,

ALERTE sur les risques que ferait peser une substitution massive des collaborateurs par l'IA sur l'attractivité de la profession, la diversité des parcours, la formation initiale et continue, la cohésion des structures d'exercice, ainsi que sur la pérennité de la profession et de notre système de retraite ;

APPELLE les cabinets à faire un usage raisonnable et responsable de l'IA, en tant qu'outil au service de la stratégie juridique, l'avocat devant rester pleinement au cœur de la réflexion et de la production intellectuelle ;

SOUHAITE que la profession s'engage vers une sobriété numérique, notamment dans le cadre de la collaboration, en promouvant des usages modérés, éthiques et durables des technologies dans une perspective de responsabilité environnementale partagée ;

APPELLE le CNB, les ordres et l'ensemble de la profession à œuvrer pour que la collaboration demeure un mode d'exercice professionnel vertueux, où l'innovation technologique s'accompagne d'un engagement renouvelé pour la formation, la transmission et l'éthique de notre profession.

COMMISSION FORMATION

Pour la formation en management de l'avocat encadrant

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de comité de la FNUJA à Paris le 13 janvier 2007 sur la sanction de l'obligation de formation continue,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès en Guadeloupe du 16 au 19 mai 2023 intitulée « Le parcours de collaboration libérale »,

VU la motion de comité de la FNUJA à Marseille le 5 avril 2025 intitulée « Investir la rencontre annuelle »,

CONNAISSANCE PRISE des études et statistiques sur le mal-être ressenti par les avocats, les élèves-avocats et le personnel salarié travaillant au sein de cabinet d'avocats, et du besoin exprimé par les

avocats de bénéficier de formations en management,

CONSIDÈRE que l'absence de management au sein des cabinets a des conséquences négatives sur son fonctionnement et son développement,

ESTIME que le suivi de formation en management présente un véritable intérêt tant pour l'avocat encadrant que pour les membres de son cabinet (collaborateurs, salariés, juristes, secrétaire juridique, étudiants, élèves-avocats),

DÉPLORE l'absence d'une offre de formations en management suffisante, accessible et dispensée au titre de la formation continue sur tout le territoire pour permettre à l'ensemble des avocats encadrants de se former

régulièrement et efficacement à ces outils,

AFFIRME qu'une généralisation des formations en management à destination de l'avocat encadrant permettra de doter les cabinets des moyens et outils techniques pour bénéficier de ces bienfaits,

En conséquence,

EXIGE :

- le développement de l'offre de formations en management avec des modules spécifiques dédiés :

- À la relation avocat encadrant / collaborateurs,

- À la relation avocat encadrant / élèves-avocats,

- À la relation avocat encadrant / salariés de cabinet ayant une intervention juridique,
- une large diffusion et communication sur ces offres de formation via, notamment, leur insertion dans les catalogues de formations élaborés par le Conseil national des barreaux (CNB),

par les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats, par les organismes de formations et par les Ordres,

- la mise en place de dispositifs incitatifs, par les Ordres, à suivre ces formations,

S'ENGAGE à développer et proposer des offres de

formation en management à destination des avocats encadrants,

S'ENGAGE à poursuivre ses travaux sur les enjeux liés au développement de l'offre de formation en management pour les avocats encadrants et à son suivi.

COMMISSION FORMATION

Pour une effectivité du suivi de l'élève-avocat par la mise en place d'entretiens réguliers obligatoires

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux du 28 au 31 mai 2025,

RAPPELLE que le stage en cabinet d'avocats est une étape essentielle dans le parcours de l'élève avocat dès lors qu'il a pour objet de permettre à ce dernier d'acquérir une expérience professionnelle et de mettre en pratique les enseignements reçus dans le cadre de sa formation ;

CONSTATE que les textes sont peu précis sur l'évaluation et le suivi réguliers, par le maître de stage, du travail et de l'investissement de l'élève avocat, et que seule la charte annexée à la convention type de stage du CNB, dont le respect s'impose aux CRFPA, en précise les modalités qui consistent à « renseigner la grille d'évaluation qui lui sera transmise par le CRFPA, notamment la rubrique portant sur la déontologie et faire au besoin des observations sur le rapport de stage préparé par l'élève avocat » ;

CONSIDÈRE que cette évaluation et ce suivi doivent permettre tant au maître de stage qu'à l'élève avocat de fixer les objectifs pédagogiques à atteindre, de dresser le bilan de la période écoulée et d'évoquer les perspectives d'avenir de l'élève-avocat au sein du Cabinet et dans la profession ;

ESTIME qu'il est nécessaire que cette évaluation intervienne aux trois étapes clés du stage à savoir au début du stage, à mi-parcours et à la fin du stage, sous forme d'entretiens permettant d'instaurer un véritable temps d'échanges entre le maître de stage et l'élève avocat,

En conséquence,

APPELLE DE SES VŒUX :

- La mise en place d'un entretien au début du stage, au milieu de celui-ci et à son terme afin de permettre :
 - De fixer les objectifs pédagogiques ;

- D'encourager des temps d'échanges entre l'élève-avocat et son maître de stage ;

- D'évaluer les compétences acquises par l'élève avocat et la réalisation de ces objectifs ;

- D'évoquer les perspectives au sein du Cabinet d'avocat ;

- L'ajout de cette obligation de suivi dans la convention de stage type établie par le CNB dont le respect s'impose aux CRFPA ;

- L'annexion à la convention de stage type établie par le CNB de fiches d'objectifs et d'évaluation afin de s'assurer de la tenue de ces entretiens.

ÉGALITÉ AU SEIN DE LA PROFESSION : ÉGALITÉ ET FIN DES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ÉTAT DE LA PERSONNE

COMMISSION ÉGALITÉ

Pour l'instauration d'un principe de droit au renvoi justifié par la parentalité de l'avocat.e ou son état de santé

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Antibes le 31 mai 2014 concernant la situation des avocat.e.s installé.e.s et associé.e.s en cas de parentalité,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Bayonne du 9 au 13 mai 2018 concernant les résultats de l'enquête menée dans le cadre du partenariat de la FNUJA avec le Défenseur des droits publiée le 2 mai 2018, intitulée : « Conditions de travail et expériences des discriminations dans la profession d'avocat.e en France »,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Aix-en-Provence du 7 au 11 mai 2024 concernant les inégalités notamment liées à la parentalité qui persistent entre les femmes et les hommes, au sein de la profession,

CONNAISSANCE PRISE des incidents d'audience récurrents et persistants sur la question des renvois liés à la parentalité de l'avocat.e ou à son état de santé,

RAPPELLE que l'avocat.e a droit à ce que sa santé et l'effectivité de ses congés liés à sa parentalité et sa vie privée soient pleinement respectés,

notamment par les institutions judiciaires,

RAPPELLE en outre que l'avocat.e est auxiliaire de justice, qu'à ce titre sa bonne foi ne saurait être remise en cause a priori compte tenu de ses obligations déontologiques strictes,

CONSIDÈRE que l'organisation des audiences ne justifie pas le refus d'une demande de renvoi sollicité par un.e avocat.e en raison notamment de son état de santé, de grossesse ou d'un congé parentalité,

ALERTE sur le fait que les refus de renvoi dans des situations pourtant justifiées par la maladie ou la parentalité provoquent notamment :

- Des atteintes à la santé physique et mentale des avocat.e.s,
- Une dégradation de la qualité de la défense et un affaiblissement des droits fondamentaux,
- Une atteinte au droit de choisir son avocat.e,

RÉAFFIRME que la justice doit être humaine, moderne, égalitaire et respectueuse de la dignité de la profession d'avocat.e,

AFFIRME que l'instauration d'un principe de droit

au renvoi est un objectif devant respecter le fin équilibre entre l'intérêt du justiciable, l'organisation des juridictions et l'exercice de la profession d'avocat.e,

En conséquence

SOUHAITE que les avocat.e.s bénéficient également de leurs droits liés à la parentalité ou à leur état de santé,

EXIGE l'instauration d'un principe de droit au renvoi justifié par l'état de grossesse, les congés parentalité ou la maladie de l'avocat.e, a fortiori, lorsque les parties sont d'accord,

SOULIGNE que le devoir de fraternité commande de s'organiser en amont pour obtenir du juge un renvoi dans de bonnes conditions,

INVITE le Conseil National des Barreaux et le ministère de la Justice à s'emparer urgentement de cette problématique pour garantir la continuité de la défense et la santé des professionnel.le.s du droit,

APPELLE DE SES VOEUX l'élaboration d'une procédure harmonisée, dématérialisée, et respectueuse des droits de la défense et du procès équitable ou a minima des accords entre les Ordres et les juridictions afin de permettre ce droit au renvoi.

COMMISSION ÉGALITÉ

Pour une profession inclusive : adoption de la charte de l'inclusivité au sein des cabinets d'avocats

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de la FNUJA réunie en comité à Paris du 29 juin 2024 pour l'adoption d'une charte en faveur des droits des personnes LGBTQIA+ par la profession, notamment le RIN,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Aix-en-Provence du 7 au 11 mai 2024 concernant les inégalités notamment liées à la parentalité qui persistent entre les femmes et les hommes et au sein de la profession,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès en Guadeloupe les 16 au 19 mai 2023 concernant les actions concrètes à mettre en œuvre (plan d'action issu du greffe du CNB de 2019) afin d'améliorer significativement l'accessibilité au droit et aux lieux de justice des personnes en situation de handicap et à permettre une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein de la profession,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Strasbourg du 26 au 28 mai 2022 concernant la présentation du guide de la parentalité,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Paris du 29 mai au 1er juin 2019 sur les propositions concernant la parentalité formulées à la suite de la décision à caractère normatif n°2019-001 portant modification de l'article 1.3 du RIN, adoptée

à l'Assemblée Générale du Conseil National des Barreaux du 18 mai 2019 introduisant le principe d'égalité et de non-discrimination comme un des principes essentiels de la profession,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Bayonne du 9 au 13 mai 2018 concernant les résultats de l'enquête menée dans le cadre du partenariat de la FNUJA avec le Défenseur des droits publié le 2 mai 2018, intitulée : « Conditions de travail et expériences des discriminations dans la profession d'avocat.e en France »,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Antibes le 31 mai 2014 concernant la situation des avocat(e)s installé(e)s et associé(e)s en cas de parentalité,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Marseille du 8 au 12 mai 2013 concernant les inégalités femmes/hommes au sein de la profession et l'impérieuse nécessité d'engager au niveau national une réflexion sur le sujet,

CONNAISSANCE PRISE des propositions formulées par les institutions et notamment le Conseil National des Barreaux en matière d'inclusion,

RAPPELLE que la profession d'avocat.e repose notamment sur l'indépendance, l'humanité, la dignité, la non-discrimination et l'égalité, lesquels constituent des principes essentiels de notre profession,

RELÈVE qu'en dépit des progrès réalisés, des inégalités et discriminations persistent au sein des cabinets notamment liées au genre, à la parentalité, au handicap, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'origine, aux croyances ou à l'âge,

CONSIDÈRE que la mise en œuvre de politiques volontaristes, d'actions concrètes et de dispositifs internes favorise un environnement de travail plus équitable, respectueux et inclusif, bénéfique à l'ensemble des membres des cabinets d'avocat.e.s, à la profession et à la société dans son ensemble,

En conséquence,

PRÉSENTE la Charte de l'inclusion au sein des cabinets d'avocat.e.s comme un outil pratique, structurant et engageant permettant à chaque cabinet, quelle que soit sa taille, de s'inscrire dans une démarche proactive d'inclusion et d'égalité,

RAPPELLE que cette charte repose sur des principes clairs : lutte contre le harcèlement et les comportements sexistes, inclusion des personnes LGBTQIA+, égalité femmes-hommes, soutien à la parentalité, inclusion du handicap et mise en place de dispositifs d'alerte et de formation,

APPELLE les cabinets d'avocats à adopter cette charte et à déployer toute action et mesure pour garantir son effectivité.

LA PROTECTION DU PÉRIMÈTRE DU DROIT, LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ET LE RECOUVREMENT DES HONORAIRES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'AVOCAT

PÉRIMÈTRE DU DROIT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PAR UN MEILLEUR ACCÈS À CERTAINS DOMAINES

COMMISSIONS NUMÉRIQUE ET EXERCICE DU DROIT

Le périmètre de la consultation juridique à l'épreuve de l'IA

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU les motions de Congrès de Guadeloupe « intelligence artificielle » du 16 au 19 mai 2023,

VU la motion de Congrès d'Aix-en-Provence « L'intelligence artificielle : un guide des bonnes pratiques » du 7 au 11 mai 2024 »,

RAPPELLE que l'article 54 de la loi du 31 décembre 1971 encadre la délivrance de consultations juridiques, bien qu'aucune définition légale n'existe,

RAPPELLE que le rôle de l'avocat ne se limite pas à la fourniture d'une information, mais qu'il engage une responsabilité personnelle, une analyse humaine, une prise en compte des spécificités du client, des valeurs et des contextes, et ce, au regard de sa formation, sa déontologie, son engagement personnel, son contrôle humain et sa

responsabilité,

RAPPELLE que les outils d'intelligence artificielle ne doivent être considérés ni comme neutres, ni comme infaillibles, produisant des résultats qui peuvent être biaisés, approximatifs ou trompeurs,

ESTIME que les outils d'intelligence artificielle ne peuvent se substituer à l'expertise humaine dans l'interprétation et l'application du droit,

CONSIDÈRE que l'intelligence artificielle, si elle est utilisée de manière encadrée et sous contrôle humain, peut constituer un outil utile à la pratique quotidienne de l'avocat, dans le respect des principes déontologiques,

ALERTE sur les conséquences d'une absence de définition contemporaine et adaptée de la consultation juridique, lesquelles sont notamment :

- L'utilisation croissante des outils d'intelligence artificielle par des entités non

habilitées à délivrer des consultations juridiques qui constituerait, alors, une atteinte du monopole des avocats sur les consultations juridiques,

- Une confusion pour les justiciables entre information juridique et consultation,

EXIGE une définition contemporaine et large de la consultation juridique, indispensable pour :

- Protéger le justiciable,
- Encadrer les pratiques des legaltechs,
- Garantir la sécurité juridique,
- Permettre aux avocats de continuer à exercer dans un environnement numérisé et évolutif,

En conséquence,

APPELLE à une définition législative de la consultation juridique garantissant les points suivants :

- prestation personnalisée tendant, sur une question

- posée à la fourniture d'un avis ou d'un conseil fondé sur l'application d'une règle de droit en vue, notamment d'une éventuelle prise de décision ;
- prestation personnalisée, incluant la possibilité d'un recours à des outils numériques ou algorithmiques, sous réserve que

- les résultats soient utilisés et validés par un professionnel du droit qualifié ;
- Le maintien du caractère personnalisé, contextualisé, et humainement contrôlé de la consultation juridique, excluant comme seul fondement un traitement algorithme ou automatisé de données ;

APPELLE le CNB à soumettre au législateur une définition de la consultation juridique conforme à ces critères, en vue d'obtenir l'inscription de celle-ci dans la Loi du 31 décembre 1971.

COMMISSION PUBLIQUE

Marchés de prestations juridiques : pour une commande publique plus vertueuse

La FNUJA, réunie en congrès à BORDEAUX, du 28 au 31 mai 2025,

VU le guide pratique sur l'accessibilité aux marchés publics établi par la FNUJA,

RAPPELLE que les principes d'égalité de traitement, de transparence et de libre accès à la commande publique constituent les fondements essentiels du droit des marchés publics, et qu'ils doivent être scrupuleusement respectés ,

SOULIGNE, que des pratiques non vertueuses persistent dans les appels d'offres en matière de prestations juridiques, telles que :

- L'attribution des marchés publics de prestations juridiques à des structures non habilitées à intervenir dans ces domaines ;
- Le non-respect par les acheteurs publics de leur obligation de déceler les offres anormalement basses ;
- Le recours à des forfaits opaques ou non justifiés, sans décomposition précise des honoraires ;

- L'absence de prise en compte des obligations déontologiques et du secret professionnel, pourtant au cœur de la spécificité de la profession d'avocat ;
- La sélection sur des critères techniques disproportionnés ou biaisés ;

CONSTATE que ces dérives, fragilisent la concurrence, portent atteinte à la qualité des prestations juridiques attendues, et créent un désavantage structurel pour les cabinets respectueux des règles professionnelles et déontologiques ;

RÉAFFIRME que la commande publique doit être exemplaire et garantir l'égal accès des avocats, dans le respect de leurs spécificités et de leur déontologie ;

En conséquence,

PRÉCONISE l'exigence d'une décomposition transparente des prix dans les bordereaux de prix unitaires afin de garantir la clarté, la comparabilité et la loyauté des offres ;

EXHORTE le Conseil National des Barreaux à mener des actions aux fins d'alerter et de

sensibiliser les acheteurs publics sur les points suivants :

- Les exigences de transparence et de loyauté dans l'élaboration des documents de consultation notamment en ce qui concerne la communication des livrables, conformément à nos règles déontologiques ;
- Les risques des forfaits appliqués à des prestations nécessairement évolutives ;
- Les dérives en matière d'appels d'offres de marchés de prestations de services juridiques, notamment leur attribution à des structures non habilitées à intervenir dans ces domaines ;
- Les risques liés aux offres anormalement basses et aux forfaits irréalistes en détaillant notamment les modalités de calcul et de justification des coûts d'un avocat.

APPELLE l'ensemble de la profession à lutter contre les pratiques non vertueuses.

COMMISSION PUBLIQUE

Pour une meilleure accessibilité des avocats à la commande publique

La FNUJA, réunie en congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU le guide pratique sur l'accessibilité aux marchés publics établi par la FNUJA,

RAPPELLE que l'égalité d'accès à la commande publique est un principe fondamental et à valeur constitutionnelle du droit de la commande publique et s'applique, par voie de conséquence, à l'ensemble des avocats indifféremment de leur taille structurelle et de leurs domaines d'exercice,

CONSIDÈRE que les marchés publics de prestations juridiques constituent une opportunité économique et stratégique majeure pour les avocats, permettant à la profession de s'impliquer pleinement dans la vie publique,

RAPPELLE que la doctrine de la FNUJA, développée à travers ses ateliers et son guide pratique sur l'accessibilité aux marchés publics, encourage une approche proactive des jeunes avocats

pour candidater aux appels des acheteurs publics pour conclure des marchés publics de prestations juridiques tous domaines de compétences confondus,

SOULIGNE que la complexité des procédures de commande publique, le manque de lisibilité des appels d'offres, la multiplicité des plateformes de publication et l'absence d'outils adaptés freinent l'accès effectif des avocats à la commande publique,

AFFIRME que la profession doit pleinement s'emparer de la possibilité de candidater aux marchés publics de prestations juridiques car la mise en concurrence, gage de transparence, de qualité des prestations juridiques et de protection des deniers publics, garantit le respect de l'intérêt général,

En conséquence,

ENCOURAGE l'ensemble des avocats à intégrer les marchés publics dans leur

stratégie de développement, à constituer des groupements lorsque nécessaire, et à faire valoir leur expertise auprès des acheteurs publics, pour une commande publique respectueuse de la déontologie et de la diversité de la profession,

INVITE, d'une part, les instances locales et nationales et les écoles des avocats à proposer des formations continues dans l'objectif de diversifier l'offre de formation existante afin d'en faciliter l'accès et la réponse aux appels d'offres juridiques et, d'autre part, aux avocats de s'en emparer,

DEMANDE au Conseil National des Barreaux de créer une plateforme unique et accessible à l'ensemble de la profession, centralisant la publication des appels d'offres juridiques et facilitant la veille, la mutualisation des ressources et l'accès des avocats à la commande publique.

L'HONORAIRE

COMMISSION DÉONTOLOGIE

Pour la mise en place d'une procédure accélérée et simplifiée de fixation des honoraires

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, des 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de Congrès de Nantes du 13 au 17 mai 2015

« Protection et recouvrement des honoraires »,

RAPPELLE que dès 2015, la FNUJA avait constaté un accroissement des difficultés

rencontrées par les avocats pour obtenir le paiement de leurs honoraires, ainsi que des obstacles persistants à leur recouvrement, parmi lesquels la lourdeur de la procédure,

la longueur des délais et l'absence d'exécution provisoire,

RELÈVE que la procédure de fixation des honoraires demeure encore fastidieuse alors même que les honoraires à recouvrer peuvent s'avérer modestes,

CONSTATE que ces difficultés dissuadent les avocats d'engager une procédure de

fixation des honoraires,

RAPPELLE la nécessité de simplifier et d'accélérer la procédure de fixation des honoraires et de maintenir la compétence d'une telle procédure à celle du Bâtonnier,

En conséquence,

APPELLE DE SES VŒUX :

– la création d'une procédure

accélérée de fixation d'honoraires s'inspirant de la procédure d'injonction de payer applicable à certaines situations expressément limitées ;

– l'attribution au Bâtonnier de la compétence matérielle de la procédure susvisée.

LES JEUNES AVOCATS ENGAGÉS POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS

LE RENFORCEMENT DES GARANTIES DONT DOIT JOUIR L'AVOCAT

COMMISSION INTERNATIONALE

Convention européenne pour la protection des avocats : pour une protection effective des avocats, y compris des jeunes !

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Lyon les 11 et 12 juin 2021,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Strasbourg du 26 au 28 mai 2022,

RAPPELLE la création par la FNUJA de la Charte Internationale des Droits du Jeune Avocat, visant à consacrer et protéger les droits des jeunes avocats à l'échelle internationale ;

CONNAISSANCE PRISE de l'adoption de la Convention européenne de protection de la profession d'avocat le 12 mars 2025 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;

SE FÉLICITE de l'adoption de cet instrument international contraignant qui prévoit une protection élargie des avocats, leurs employés ainsi que leurs associations professionnelles, en érigeant notamment en principes :

– l'autonomie et l'indépendance de la profession ;

– la confidentialité des communications avocat-client ;

– la protection des avocats contre les agressions, menaces et intimidations en prévoyant entre autres la garantie de la liberté d'expression ou la protection contre l'ingérence du politique dans les affaires défendues par les avocats ;

– un accès équitable à la profession en garantissant que l'admission, le maintien et la réadmission dans la profession soient fondés sur des critères objectifs, pertinents et transparents, sans discrimination ;

– des procédures disciplinaires équitables, impartiales et transparentes ;

CONSIDÈRE que ce texte représente une avancée majeure pour la protection des droits et libertés fondamentaux dans le contexte actuel d'accentuation des menaces à l'égard des avocats et de recul de l'État de droit ;

SALUE la mise en place d'un mécanisme de suivi et tout particulièrement la possibilité ouverte à la société civile ou aux organisations professionnelles d'adresser des informations concernant la mise en œuvre de la Convention ;

REGRETTE toutefois que le principe de non-discrimination n'ait été consacré que pour l'admission, le maintien

et la réadmission au sein de la profession d'avocat, sans l'étendre aux conditions d'exercice de la profession d'avocat ;

RAPPELLE la vulnérabilité des jeunes avocats en raison des difficultés propres à leur exercice professionnel et la récurrence des atteintes portées à l'exercice de la profession, rendant nécessaire la consécration de droits spécifiques au bénéfice des jeunes avocats ;

REGRETTE également l'absence de consécration d'un droit explicite à la formation et d'un libre accès aux instances professionnelles ;

En conséquence,

INVITE l'ensemble des États à signer et ratifier la Convention

européenne de protection de l'avocat ;

PRÉCISE que les jeunes avocats resteront attentifs à sa mise en œuvre ;

APPELLE DE SES VOEUX :

– la consécration au sein de la Convention (i) d'un droit explicite et effectif à la formation pour les avocats, (ii) d'un libre accès aux instances professionnelles et (iii) d'un principe de non-discrimination élargi aux conditions d'exercice de la profession d'avocat ;

– l'annexion de la Charte internationale des Droits des Jeunes Avocats (CIDJA) à la Convention européenne de protection des avocats.

COMMISSION PÉNALE

L'inviolabilité du cabinet d'avocat

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025

VU la motion adoptée par la FNUJA au congrès d'Aix-en-Provence le 11 mai 2024 exigeant la constitutionnalisation du secret professionnel de l'avocat ;

CONNAISSANCE PRISE des arrêts rendus par la chambre criminelle de la cour de cassation des 5 mars 2024 (pourvoi n° 23-80.110), 24 septembre 2024 (pourvoi n° 23-84.244), 10 décembre 2024 (pourvoi

n° 24-82.350), et 11 mars 2025 (pourvoi n° 24-80.926) ;

RAPPELLE que le cabinet d'avocat doit être un lieu particulièrement protégé et que toute atteinte au secret professionnel porte nécessairement atteinte aux droits de la défense et à la confiance du justiciable en l'avocat ;

RÉAFFIRME la nécessité d'un rôle effectif du bâtonnier, dont l'intervention, centrale, est seule garante du respect du secret professionnel ;

DÉNONCE une tendance inquiétante à valider des saisies, y compris dans des dossiers dépourvus de tout lien avec l'infraction visée ;

S'ALARME de la dérive jurisprudentielle qui dévoie de plus en plus les procédures amenant à des perquisitions dans les cabinets d'avocats, en contournant le cadre procédural, au détriment du secret professionnel ;

En conséquence,

RENOUVELLE l'impérieuse nécessité de constitutionnaliser le secret professionnel de l'avocat au sein de la Constitution du 4 octobre 1958 pour assurer aux justiciables l'effectivité et la protection des droits et libertés fondamentaux ;

EXHORTE les différents acteurs concernés à se conformer aux exigences européennes et à l'État de droit, afin que la protection du secret professionnel soit garantie de manière effective pour l'ensemble des activités de l'avocat ;

EXIGE une réforme des articles 56-1 et suivants du Code de procédure pénale renforçant l'intervention du bâtonnier, encadrant strictement les saisies, interdisant celles portant sur des dossiers tiers, et consacrant un recours suspensif effectif.

COMMISSION DÉONTOLOGIE

Pour l'instauration d'un délai de prescription de l'action disciplinaire à l'encontre de l'avocat

La FNUJA, réunie en Congrès à BORDEAUX, du 28 au 31 mai 2025,

CONNAISSANCE PRISE

- De la décision n° 2011-199 QPC du 25 novembre 2011 au terme de laquelle le Conseil constitutionnel a rappelé que si « aucun droit ou liberté que la Constitution garantit n'impose que les poursuites disciplinaires soient nécessairement soumises à une règle de prescription, [...] il est loisible au législateur de l'instaurer » ;
- Des récentes modifications des régimes disciplinaires des autres professions juridiques et judiciaires, lesquelles sont toutes encadrées dans un délai ;

RELÈVE que l'imprescriptibilité de l'action disciplinaire à l'encontre de l'avocat résulte uniquement du silence de la loi,

CONSIDÈRE que l'imprescriptibilité de l'action disciplinaire des avocats :

- N'est pas de nature à permettre d'assurer le respect des droits de la défense, l'engagement d'une action tardive exposant l'avocat à un risque de dépérissement des preuves ;
- Tend à remettre en cause la légitimité des poursuites, voire même le sens de la peine disciplinaire tardive ;

RAPPELLE que l'instauration d'un régime de prescription :

- Constitue un gage de sécurité juridique,
- Répond au principe général du droit répressif au terme duquel il appartiendrait à l'autorité compétente de respecter un « délai raisonnable » entre la date où elle a connaissance de faits susceptibles de fonder des poursuites disciplinaires et la décision d'engagement de poursuites ;

ESTIME que l'instauration d'un délai de prescription serait de nature à inciter, voire à sensibiliser les titulaires de l'action disciplinaire quant aux délais qui leur sont accordés pour décider d'engager, ou non, des poursuites, et partant serait également bénéfique pour les victimes éventuelles,

En conséquence,

APPELLE DE SES VŒUX le législateur à instaurer un délai de prescription de l'action disciplinaire à l'encontre de l'avocat,

INVITE le Conseil National des Barreaux à mener une réflexion sur le délai qu'il conviendrait d'instaurer, ainsi que sur son point de départ et les causes interruptives ou suspensives applicables.

LE JEUNE AVOCAT, ACTEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS ET LIBERTÉS DU JUSTICIABLE

L'AVOCAT ET LE DROIT PÉNAL

COMMISSION PÉNALE

La nécessaire consécration de l'assistance par un avocat lors des perquisitions

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion adoptée lors du congrès de Grenoble du 28 au 31 mai 2003, sur la présence effective de l'avocat lors de la garde à vue, notamment lors des perquisitions,

VU la motion adoptée lors du congrès d'Aix-en-Provence du 1er au 4 juin 2011, sur la présence effective de l'avocat en garde à vue et l'effectivité des droits de la défense,

RAPPELLE que la perquisition est l'une des mesures les plus intrusives de la procédure pénale, portant directement atteinte à la vie privée, aux libertés individuelles et notamment au principe d'inviolabilité du domicile ;

CONSTATE qu'aucune garantie procédurale ne permet aujourd'hui au mis en cause d'être assisté de son avocat lors d'une perquisition, quel que soit le cadre juridique : enquête préliminaire, de flagrance ou information judiciaire ;

DÉNONCE l'absence d'un contrôle juridictionnel permettant l'exercice effectif des droits de la défense, alors même que les perquisitions donnent souvent accès à des éléments centraux, parfois décisifs, pour l'accusation ;

RÉAFFIRME que le respect des droits de la défense ne peut souffrir d'exception dans les premières phases de l'enquête, a fortiori lorsqu'une mesure permet la saisie massive de données personnelles ou professionnelles ;

En conséquence,

S'ALARME des pratiques disparates en matière de perquisitions privant les justiciables de garanties fondamentales de la procédure pénale ;

EXIGE la reconnaissance d'un droit à l'assistance par un avocat lors de toute perquisition, ainsi que des modalités claires de contestation des saisies ;

APPELLE DE SES VOEUX une réforme du Code de procédure pénale consacrant un cadre procédural protecteur, impliquant une place et un rôle effectifs de l'avocat lors des perquisitions, à tous les stades de la procédure.

COMMISSION PÉNALE

L'avocat, acteur essentiel de la justice restaurative

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion adoptée lors du congrès de Grenoble du 28 au 31 mai 2003, sur la présence effective de l'avocat lors de la garde à vue, notamment lors des perquisitions,

VU la motion adoptée lors du congrès d'Aix-en-Provence du 1er au 4 juin 2011, sur la présence effective de l'avocat en garde à vue et l'effectivité des droits de la défense,

RAPPELLE que la perquisition est l'une des mesures les plus intrusives de la procédure

pénale, portant directement atteinte à la vie privée, aux libertés individuelles et notamment au principe d'inviolabilité du domicile ;

CONSTATE qu'aucune garantie procédurale ne permet aujourd'hui au mis en cause d'être assisté de son avocat

lors d'une perquisition, quel que soit le cadre juridique : enquête préliminaire, de flagrance ou information judiciaire ;

DÉNONCE l'absence d'un contrôle juridictionnel permettant l'exercice effectif des droits de la défense, alors même que les perquisitions donnent souvent accès à des éléments centraux, parfois décisifs, pour l'accusation ;

RÉAFFIRME que le respect des droits de la défense ne

peut souffrir d'exception dans les premières phases de l'enquête, a fortiori lorsqu'une mesure permet la saisie massive de données personnelles ou professionnelles ;

En conséquence,

S'ALARME des pratiques disparates en matière de perquisitions privant les justiciables de garanties fondamentales de la procédure pénale ;

EXIGE la reconnaissance d'un droit à l'assistance par un avocat lors de toute perquisition, ainsi que des modalités claires de contestation des saisies ;

APPELLE DE SES VOEUX une réforme du Code de procédure pénale consacrant un cadre procédural protecteur, impliquant une place et un rôle effectifs de l'avocat lors des perquisitions, à tous les stades de la procédure.

L'ÉGAL ACCÈS AU DROIT

COMMISSION ACCÈS AU DROIT

Pour un renforcement du maillage territorial et de l'effectivité de l'accès au droit

La FNUJA, réunie en Congrès du 28 mai au 31 mai 2025 à Bordeaux,

VU la motion de Congrès de Marseille « accès au droit » des 24 et 25 juillet 2020,

VU la motion de Congrès de Lyon « accès au droit » des 11 et 12 juin 2021,

VU la motion de Congrès de Lyon « situation des avocats en outre-mer » des 11 et 12 juin 2021,

VU la motion de Congrès de Strasbourg « la place de l'avocat dans les lieux d'accès au droit et de justice » du 26 au 28 mai 2022,

RAPPELLE que l'accès au droit est un principe fondamental reconnu par l'article 6 § 1 de la Convention Européenne des Droits de

l'Homme et des Libertés fondamentales et l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne dont l'effectivité doit être assuré pour toutes et tous ;

RAPPELLE que nonobstant les diverses innovations technologiques, l'humain doit rester au cœur des dispositifs d'accès au droit ;

CONSTATE l'insuffisance des actions mises en œuvre par l'État en matière d'accès au droit ces dernières années et les disparités des dispositifs d'accès au droit sur le territoire ;

S'INSURGE, en particulier, contre le délaissement perceptible des territoires ultra-marins, comptant, ainsi, un nombre de point-justice hautement insuffisant ;

DÉPLORE l'absence de transparence et de communication d'un rapport annuel complet sur l'ensemble des activités et résultats en matière d'accès au droit ;

En conséquence,

APPELLE à une augmentation significative et rapide du nombre de point-justice sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement dans les territoires ultra-marins ;

EXHORTE les pouvoirs publics à :

- Tenir un annuaire des point-justice constamment à jour et disponible en plusieurs langues, tant à l'écrit qu'en audiodescription ;

- Traduire les sites internet service-public.fr et justice.fr en plusieurs langues, tant

- à l'écrit qu'en audiodescription ;
- Lancer une campagne de communication réelle et visible sur l'existence d'un numéro téléphonique unique d'accès au droit, tant physique que numérique, et disponible en plusieurs langues ;
- Créer des supports de communication sur l'accès au

droit accessibles aux malvoyants ;

APPELLE DE SES VŒUX le Gouvernement à déployer des dispositifs d'accès au droit dans les espaces publics et à doter chaque point-justice des équipements et moyens humains adaptés pour garantir l'effectivité de l'accès au droit pour TOUTES ET TOUS ;

INVITE le ministère de la Justice à travailler de concert avec le Conseil National des Barreaux afin que soit accordée à l'avocat une place réelle et effective dans tous les lieux d'accès au droit, et corrélativement que des travaux soient menés localement entre CDAD et Barreaux afin de répondre au mieux aux besoins des justiciables.

LA FIN DU FORMALISME EXCESSIF

COMMISSION DROIT CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

Pour un contrôle de proportionnalité et la fin d'un formalisme excessif

La FNUJA, réunie en congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

VU la motion de la FNUJA réunie en Congrès à Aix-en-Provence du 7 au 11 mai 2024,

VU l'article 6§1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 qui consacre un droit au procès équitable,

RAPPELLE les jurisprudences de la CEDH et de la Cour de Cassation selon lesquelles le droit d'accès à un tribunal doit être « pratique et effectif », et non « théorique ou illusoire » ;

RAPPELLE que le formalisme imposé par la procédure civile doit garantir le droit au procès équitable et les droits des justiciables ;

DÉNONCE une inflation normative en matière procédurale au cours des vingt dernières années ;

DÉPLORE, en outre, l'existence d'une multiplicité de pratiques locales dérivant en règles processuelles non prévues par le Code de procédure civile, voire y contrevenant, ayant pour effet d'entraver l'accès au Juge ;

CONSTATE que la systématisation des sanctions a pour conséquence une insécurité juridique et une défiance accrue du justiciable en l'institution judiciaire ;

SALUE la position de la Deuxième Chambre civile de la Cour de cassation laquelle rappelle que « le formalisme ne doit pas devenir un but en soi et doit demeurer un moyen, pour les parties et le juge, de conduire la

procédure dans le respect des principes fondamentaux du procès » ;

En conséquence,

EXHORTE les pouvoirs publics à introduire dans le Code de procédure civile :

- un contrôle de proportionnalité in concreto imposant aux juridictions de motiver leur sanction au regard de l'avis préalable et systématique des parties ;
- un délai pour régulariser avant le prononcé de toute sanction ;

INVITE le Conseil National des Barreaux à poursuivre les travaux relatifs à la procédure civile plus particulièrement ses démarches auprès de la Chancellerie aux fins d'uniformiser l'application des règles processuelles sur l'ensemble du territoire.

LES DROITS DE L'ENFANT CONFRONTÉS AU NUMÉRIQUE

COMMISSIONS NUMÉRIQUE ET DROIT DE L'ENFANT

Éduquer, protéger et garantir un cadre numérique respectueux des droits de l'enfant

La FNUJA, réunie en Congrès à Bordeaux, du 28 au 31 mai 2025,

CONSTATE que le numérique est désormais omniprésent dans la vie des enfants, offrant des opportunités sans précédent concernant l'éducation, l'information, la communication et le divertissement ;

CONSIDÈRE que cette présence croissante soulève également des défis majeurs et des risques nouveaux pour la protection des droits fondamentaux de l'enfant, notamment en matière de vie privée, d'égalité, de protection contre l'exploitation, les abus et la violence en ligne, d'accès à une information de qualité, et de développement équilibré ;

ALERTE sur l'absence de cadre juridique spécifique dédié à la protection des enfants face aux défis posés par l'utilisation de l'intelligence artificielle ;

REGRETTE que la France n'érige pas la protection des droits de l'enfant en objectif fondamental de sa stratégie nationale pour l'intelligence artificielle ;

En conséquence,

APPELLE les pouvoirs publics à combler les lacunes juridiques existantes et garantir que la protection des droits de l'enfant soit une priorité absolue dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute politique numérique, en particulier s'agissant de l'intelligence artificielle ;

PROPOSE la mise en place des mesures suivantes :

- Protéger la vie privée de l'enfant, dès la conception des objets connectés destinés aux enfants en programmant la restriction de la collecte de certains renseignements,
- Ériger l'éducation à l'environnement numérique en composante essentielle du cursus scolaire, pour armer les enfants contre les risques potentiels liés à son utilisation,
- Renforcer l'interdiction par la loi du profilage ou du ciblage d'enfants de tous âges à des fins commerciales fondé sur l'enregistrement numérique de leurs caractéristiques réelles ou déduites en imposant aux fournisseurs de services numériques des paramètres de confidentialité par défaut les plus restrictifs.

LE 82^e CONGRÈS EN PHOTOS



LE 82^e CONGRÈS EN PHOTOS



LE 82^e CONGRÈS EN PHOTOS



Les Présidents de Commissions pour la mandature 2025-2026

AIDE JURIDICTIONNELLE ET ACCÈS AU DROIT

Bachir BELKAID

10, place de la Comédie
15, passage Lonjon
34000 Montpellier

DROIT CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE

Axel CALVET

55-57 rue de l'Hotel de ville
95300 Pontoise

COLLABORATION

Justine CONTE

37 rue Grignan,
13006 Marseille

Alexandre MINOT CHARTIER

171, boulevard Haussmann
75008 Paris

DÉONTOLOGIE

Aurore FOURNIER

77 rue Boissière
75116 Paris

Léo OLIVIER

50 rue Gustave Delory
59800 Lille

DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE ET PROSPECTIVE

Christophe CALVAO

3 rue de Monttessuy
75007 Paris

Marie-Dominique MOUSTARD

2 en Chaplerue,
57000 Metz

DROITS DE L'ENFANT

Anne GANGLOFF

68 avenue des Vosges
67000 Strasbourg

DROIT PÉNAL ET LIBERTÉS

Alice BERTHET

1 place Firmin Gautier
38000 Grenoble

DROIT PUBLIC

Benjamin DELBOURG

32 rue Manuel,
13100 Aix-en-Provence

ÉGALITÉ

Léa DEBABY

136 avenue des Champs-Élysées,
75008 Paris

Audrey BASTIEN

81 avenue Jean Jaurès
33150 Cenon

EXERCICE DU DROIT

Jérôme GOUTILLE

1 rue Defrance
94300 Vincennes

FORMATION

Charles GUYTARD

7 place de Valois
75001 Paris

Caroline LARDAUD CLERC

98 rue Président Edouard Herriot
69002 Lyon

INTERNATIONALE

Monica LEONE

1 place de la Gare,
59000 Lille

NUMÉRIQUE

Pauline COSTANTINI-RABINOIT

43-45 rue Breteuil
13006 Marseille

Alexandre MOCHON

48 rue Cambon,
75001 Paris

PROTECTION SOCIALE

Vincent MARTY

22, boulevard Saint-Germain
75005 Paris

Typhaine ROUSSELET

16 rue Docteur Mazet
38000 Grenoble

LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE CIVILE

DÉCRET DU 8 JUILLET 2025 (MAGICOBUS 2)
EN TROIS POINTS CLEFS

Sur la compétence territoriale pour les mesures d'instruction in futurum

1

Le nouvel article 145 du Code de procédure civile insère des dispositions relatives à la compétence :

- **Principe :** choix entre la juridiction susceptible de connaître de l'affaire au fond ou celle dans le ressort de laquelle la mesure d'instruction doit être exécutée.
- **Exception :** lorsque la mesure porte sur un immeuble, seule la juridiction du lieu de l'immeuble est compétente.



Dispositions applicables aux instances introduites à compter du 1^{er} septembre 2025.

2

Sur la modification de la procédure orale

- **Renforcement du pouvoir du juge :**

Lorsque les débats sont renvoyés à une audience ultérieure, le juge peut fixer les conditions de communication de leurs prétentions, moyens et pièces. Désormais, si les parties sont assistées ou représentées par un avocat, le juge n'a plus besoin de recueillir leur accord (article 446-2 CPC).

- **Exigence de conclusions écrites et récapitulatives :**

Lorsque les débats sont renvoyés à une audience ultérieure, que toutes les parties comparantes sont assistées ou représentées par un avocat et que les parties ont déposées des écritures, les prétentions doivent être formulées uniquement par conclusions (article 446-2-1 CPC).

Sanction : « Le juge ne statue que sur les prétentions énoncées au dispositif et n'examine les moyens au soutien de celles-ci que s'ils sont invoqués dans la discussion.»

Si une des parties comparantes n'est pas assistée ou représentée par un avocat, le juge devra recueillir son accord pour retenir l'abandon d'une prétention ou d'un moyen (article 446-2-2 CPC).



En vigueur le 1^{er} septembre 2025 et applicables aux instances en cours à cette date.

Sur l'extension de la dématérialisation

3

Communication avec les parties :

Élargissement de la communication électronique :

- Pour tous les auxiliaires de justice (experts inclus), l'adhésion à un dispositif conforme emporte désormais présomption de consentement à l'usage de la voie électronique.

Pour les justiciables, le dépôt d'une requête via le Portail du justiciable du ministère de la Justice, ou la simple consultation de l'espace dédié à l'instance sur ce portail, vaut consentement à l'utilisation de la communication électronique.

Ce consentement est alors **irrévocable** pour toute la durée de l'instance.



En vigueur le 1^{er} septembre 2025 et applicables aux instances en cours à cette date.



Dispositions en vigueur le 1^{er} novembre 2025.

Notification des jugements :

- Possible par transmission d'un exemplaire numérique revêtu d'une signature électronique valide.
- Le commissaire de justice peut imprimer le jugement et en certifier la conformité.



En vigueur le 1^{er} septembre 2025 et applicables aux instances en cours à cette date.

DÉCRET DU 18 JUILLET 2025 RELATIF AUX PROCÉDURES AMIABLES

Changement sur les règles de confidentialité en matière d'audience de règlement amiable, de médiation, de conciliation

La présence ou l'absence d'une partie à la réunion d'information à la médiation n'est pas une donnée confidentielle (1533-1 CPC).

Les pièces produites au cours de l'ARA, de la conciliation ou de la médiation ne sont pas couvertes par la confidentialité (article 1528-3 CPC), sauf accord exprès entre les parties

Ce qui se dit, s'écrit ou se fait demeurent confidentiels au cours de l'ARA, de la conciliation ou de la médiation.

Deux exceptions :

- En présence de raisons impérieuses d'ordre public ou de motifs liés à la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant ou à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ;
- Lorsque la révélation de l'existence ou la divulgation du contenu de l'accord issu de la conciliation ou de la médiation est nécessaire pour sa mise en œuvre ou son exécution.

L'injonction de rencontrer un conciliateur / médiateur

Le juge peut, à tout moment de la procédure, obliger les parties à une rencontre d'information avec un médiateur ou un conciliateur de justice (article 1533 CPC).

En cas d'absence d'une partie sans motif légitime, celle-ci peut être condamnée à une amende civile d'un maximum de 10.000 € (article 1533-3 CPC).

Les conventions de mise en état

La mise en état conventionnelle devient le principe, la mise en état judiciaire l'exception (article 127 CPC).

Les affaires instruites conventionnellement font l'objet d'un audience prioritaire.

Les conventions de mise en état peuvent (article 128 CPC) :

- Déterminer les points de droit auxquels elles entendent limiter le débat,
- Fixer les modalités de communication de leurs conclusions et de leurs pièces,
- Recourir à un technicien (articles 131 à 131-8 CPC) ou consigner ses constatations et avis,
- Consigner les auditions des parties,
- Consigner les déclarations de toute personne acceptant de fournir son témoignage.

Deux alternatives possibles :

L'instruction conventionnelle simplifiée (articles 129-1 à 129-3 CPC)

- Le cadre est plus souple,
- La convention peut être conclue par les avocats des parties
- Le juge est tenu informé de la convention par des conclusions concordantes ou en lui transmettant copie de la convention
- La date des plaidoiries est donnée une fois l'affaire instruite

Procédure participative (articles 130 à 130-7 CPC)

- L'accord est strictement encadré (articles 2062 à 2067 du Code civil)
- Il doit être signé par les parties; il n'y a plus besoin de contresignature par les avocats
- La question des frais doit être statuée (à défaut, répartition à parts égales)
- La date des plaidoiries est donnée dès l'information du juge de la conclusion de la convention

Elles ont en commun :

- D'interrompre le délai de péremption jusqu'à l'extinction de la convention,
- De ne pas dessaisir le juge, qui reste compétent pour statuer sur toute demande liée à la convention,
- Au stade de l'appel, d'interrompre les délais Magendie (article 915-3 2^e CPC), qui reprendront en cas d'échec à partir de l'envoi d'un avis matérialisant la reprise de l'instance,
- De devoir respecter les principes directeurs du procès et le droit au procès

La désignation d'un technicien dans le cadre d'une convention de mise en état (articles 131 à 131-8 CPC)

Cette désignation peut intervenir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou avant même que celle-ci ne soit engagée.

Le technicien peut concilier les parties, en parallèle à son expertise (abrogation de l'article 240 CPC).

Il peut être recouru à un juge d'appui (article 131-1 CPC) en cas de difficultés survenant au cours de l'intervention du technicien (communication de pièces, demande de remplacement du technicien).

Le rapport remis a la même valeur que l'avis rendu dans le cadre d'une mesure ordonnée judiciairement (article 131-8 CPC).

La généralisation des audiences de règlement amiable (ARA)

L'ARA peut désormais concerner toutes les juridictions civiles, y compris les cours d'appel, sauf les conseils de prud'hommes (article 1532 CPC).

Le délai de préemption d'instance est interrompu jusqu'à la dernière audience devant le juge chargé de l'audience de règlement amiable.

En appel, les délais Magendie sont interrompus (article 915-3 3^e CPC); un nouveau délai court à compter de la dernière audience de règlement amiable.

L'accord issu des MARD

Le décret simplifie et harmonise les dispositions définissant les règles relatives à l'homologation et à l'apposition de la formule exécutoire (articles 1541 à 1549 CPC).

Pour être homologué, l'accord qui n'est pas issu d'une médiation, conciliation, ou procédure participative, doit être une transaction au sens de l'article 2044 du Code civil (article 1541-1 CPC), dont l'objet doit être licite et ne pas contrevir à l'ordre public (article 1544 CPC).

La demande d'homologation est faite par requête, sans nécessité de débat, devant le juge saisi ou le juge compétent pour connaître du contentieux (article 1545 CPC).

En outre, le greffe peut revêtir de la formule exécutoire (art. 1546 du CPC) :

- L'acte constatant l'accord auquel sont parvenues les parties à l'issue d'une médiation, une conciliation, une procédure participative prenant la forme d'un acte contresigné par les avocats de chacune des parties ;
- L'acte contresigné par avocats constatant un accord transactionnel, même non issu d'une médiation, d'une conciliation ou d'une convention de procédure participative.



L'ensemble des dispositions du décret du 18 juillet 2025 entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025 et est applicable aux instances en cours à cette date, hormis les dispositions relatives aux conventions de mise en état, applicables aux seules nouvelles instances introduites à compter du 1^{er} septembre 2025 .

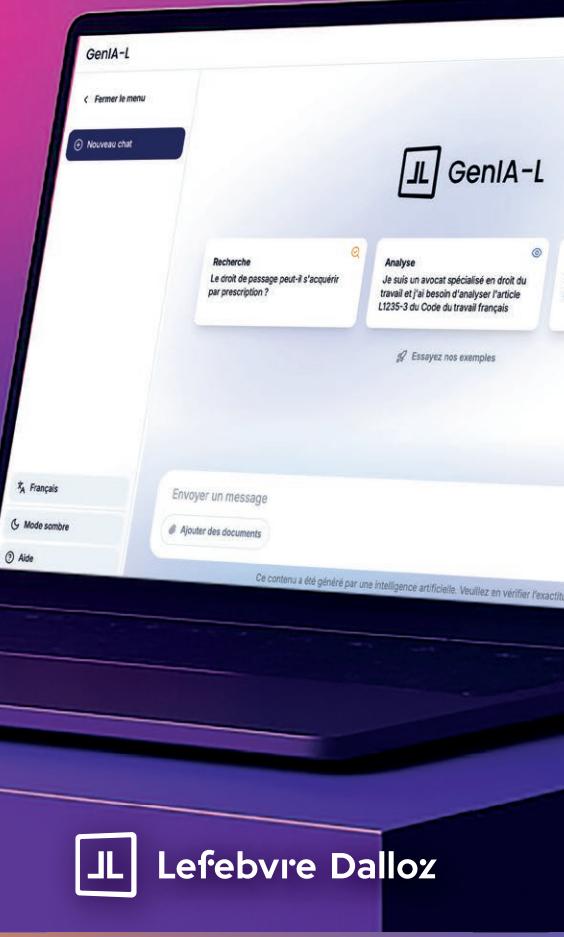


GenIA-L

L'IA juridique de Lefebvre Dalloz qui révèle votre expertise

RECHERCHE • ANALYSE • RÉDACTION

- Une interface rapide et intuitive
- Exclusivement alimentée par les fonds Lefebvre Dalloz
- La puissance de l'intelligence artificielle en toute sécurité



Contactez-nous
au **01 87 58 16 10**
ou flashez ce QR code



Lefebvre Dalloz

Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

4 boulevard du Palais - 75001 Paris
www.fnuja.com



Suivez-nous sur les réseaux :



LinkedIn



Instagram



Facebook



Bluesky